

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-5 21SGADL0137

SEANCE DU
1 JUILLET 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 57
<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2021
<u>Date d'affichage :</u> 2 juillet 2021

<u>OBJET :</u> SEM Val de Bourgogne - Présentation du rapport 2020

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 70
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 70
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 13 • n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 01 juillet à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Centre Technique Sud - 4 Boulevard Sainte-Barbe ZI La Saule - 71230 Saint-Vallier, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Didier LAUBERAT - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Thierry BUISSON
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
M. LANDRE (pouvoir à Mme Marie MORAND)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme REYES (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme LE DAIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. DAUMAS (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Didier LAUBERAT



Vu l'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du rapport écrit de la SEM aux organes délibérants des collectivités et des groupements d'actionnaires,

Vu le rapport d'activités 2020 de la SEM Val de Bourgogne transmis à la CUCM,

Le rapporteur expose :

« La SEM Val de Bourgogne a été créée en 1999 et a pour vocation principale d'apporter son concours aux collectivités locales pour piloter des opérations d'aménagement mais également de construction et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le conseil de communauté s'est prononcé sur l'adhésion de la CUCM à la SEM Val de Bourgogne dans le cadre de l'ouverture au capital de cette dernière.

La SEM Val de Bourgogne, dont le capital social est de 1 079 808 €, est aujourd'hui composée des actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital		Nombre de représentants au conseil d'administration
		€	%	
Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines	19 070	289 864	26,84	5
Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne	27 570	419 064	38,81	7
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	3 290	50 008	4,63	1
Département de Saône-et-Loire	6 580	100 016	9,26	2
Caisse des dépôts	7 230	109 896	10,18	1
Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire	3 000	45 600	4,22	1
Dexia Crédit Local	1 000	15 200	1,41	0
Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté	2 300	34 960	3,24	1
Crédit Agricole	1 000	15 200	1,41	0
TOTAL	71 040	1 079 808	100	18

L'article L.1524-5, alinéa 14, du Code général des collectivités territoriales précise que les organes délibérants des collectivités territoriales, et de leurs groupements actionnaires, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la société d'économie mixte.

Le rapport de gestion transmis par la SEM Val de Bourgogne joint en annexe porte sur l'année 2020. Il est complété par un rapport d'activité et les comptes annuels également annexés à la présente délibération.

En 2020, la société comptait 8 salariés (5 CDI à temps plein et 2 CDI à temps partiel et 1 CDD contrat d'apprentissage), soit 5 cadres et 3 employés.

- Concessions d'aménagement

La SEM a poursuivi la gestion de 8 opérations d'aménagement dont :

- Le quartier de la Sucrierie à Chalon-sur-Saône
- Le lotissement André Malraux à Autun
- La ZAC des Goujons à Saint-Vallier.

Sur la ZAC des Goujons : En 2020, la SEM Val de Bourgogne a poursuivi la finalisation des études et engagé les travaux de viabilisation de 7 nouveaux lots dans la rue Jean-Baptiste

Philippon. Il a également été validé avec la CUCM de réaliser les travaux de finition Rue Jeannine Thavaux et Rue Alain Mimoun début 2021.

Dans ce contexte la SEM Val de Bourgogne a lancé une consultation de financement pour la mise en place d'un prêt bancaire sur l'opération, qui a été signé début 2021 avec le Crédit Coopératif pour un montant de 150 000 € et qui a nécessité la délivrance par la CUCM d'une garantie bancaire à hauteur de 50 % de cet emprunt.

Fin de l'année 2020, la SEM Val de Bourgogne a débuté la commercialisation des lots Rue Jean-Baptiste Philippon. Cette opération a permis au premier trimestre 2021 aux premiers prospects de se manifester conduisant à la signature d'une option sur le lot 15.

Enfin, s'agissant du reste de la ZAC un compromis a été signé en 2020 concernant le lot 14, dont la vente s'est concrétisée début 2021, ainsi qu'une option signée fin d'année sur le lot 2.

- Mandats et conduites d'opérations

La SEM a poursuivi la gestion de 13 opérations et notamment :

- Mandat de restructuration du lycée professionnel C. Haigueré et de l'IFSI à Blanzay.
- Mandat de construction du centre de formation d'Apprentis de l'industrie (CFAi 21-71).

Elle a, par ailleurs, achevé certaines missions dont celle relative à l'extension du parking du centre hospitalier de Chalon, à la réalisation d'une déchèterie à Chatenoy-le-Royal pour le Grand Chalon ou encore à la réalisation d'une maison de santé à Crissey.

- Autres contrats

La SEM Val de Bourgogne a signé en 2020 un 3^{ème} mandat de gestion locative pour la CUCM.

Elle a, dans le même temps, poursuivi la gestion des opérations suivantes :

- Schéma d'aménagement du cœur de ville de Torcy (en groupement avec Tracés Urbains, CBXS et BAM Urbanisme & Concertation)
- Etude immobilière d'une résidence intergénérationnelle à Gévelard

- Surfaces bâties livrées

Les bâtiments suivants ont été livrés sur 3 opérations en 2020 :

- Le CFA de l'industrie à Chalon
- L'EHPAD Saint-Antoine à Autun
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé de l'ADFAAH (Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés) à Sennecey

- Chiffre d'opérations

Il s'agit du montant total des dépenses réalisées sur les opérations gérées par la SEM.

Le chiffre d'opérations, hors acquisitions, au titre de l'exercice 2020, est de 13,6 M€, contre 15,1 M€ en 2019 et 10,2 M€ en 2018.

L'activité d'aménagement représente 1,2 M€ d'investissements pour 2020, dont la moitié concerne les aménagements réalisés pour SAONEOR à Fragnes-La-Loyère.

L'activité de construction représente 12,3 M€ d'investissements pour 2020 et porte sur 20 projets dont les principaux sont : la construction de l'EHPAD Saint Antoine à Autun, l'EHPAD de Saint-Germain-du-Plain ou encore le foyer de l'ADFAAH à Sennecey.

- Données financières

Résultat de l'exercice	- 204 252 €
Capitaux propres de la SEM	404 729 €
Résultat d'exploitation	- 87 573 €
Produits d'exploitation	490 822 €
Charges d'exploitation	578 383 €

o Les clients

Environ, 36% des honoraires de la société sont liés à des opérations réalisées pour le compte de ses actionnaires :

- 24% pour le Grand Chalon
- 12% pour la CUCM

Parmi les autres clients de la SEM, les proportions suivantes peuvent être relevées :

- 29% de l'activité pour des clients privés
- 10% de l'activité pour des établissements publics de santé
- Moins de 1% pour des communes n'appartenant pas aux EPCI actionnaires

Le détail complet des clients de la SEM est indiqué sur le graphique en page 21 du rapport de gestion annexé.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport d'activité de la SEM Val de Bourgogne tel qu'il est annexé à la présente.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport de la SEM Val de Bourgogne portant sur l'année 2020.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 2 juillet 2021
et publié, affiché ou notifié le 2 juillet 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.



R A P P O R T D E G E S T I O N D U
C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N
E X E R C I C E 2 0 2 0

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
I. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	2
I-1. Répartition du capital social	2
I-2. Composition du Conseil d'Administration	3
I-3. Dirigeants	4
I-4. Limitations de pouvoirs	4
I-5. Convention intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée	5
I-6. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital	5
I-7. Personnel de la société	5
I-8. Contrôles externes	5
II. Activité opérationnelle	6
II-1. Evolution du chiffre d'opérations	6
II-2. Evolution des acquisitions foncières	7
II-3. Evolution des cessions de terrains	7
II-4. Evolution des surfaces bâties livrées	8
II-5. Les contrats	9
II-6. Risques portés par la société	11
III. Compte de résultat de la section de fonctionnement	17
III-1. Résultat net	17
III-2. Produits d'exploitation	18
III-3. Charges d'exploitation	22
IV. Informations sur la comptabilisation des opérations	25
IV-1. Commentaires sur l'actif du bilan	25
IV-2. Commentaires sur le passif du bilan	27
IV-3. Commentaires sur le compte de résultat	29
V. Renseignements divers	32
V-1. Filiales et participations	32
V-2. Participation des salariés au capital social	32
V-3. Contrats conclus en 2020 avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital social	32
V-4. Informations concernant les délais de paiement	33
V-5. Résultats des 5 derniers exercices	34

I. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017 impose aux conseils d'administration de sociétés anonymes de présenter annuellement à leurs assemblées générales, de manière séparée ou au sein d'une section spécifique du rapport de gestion, un « rapport sur la gouvernance d'entreprise ». Pour la SEM Val de Bourgogne, cela se traduit par la communication des informations suivantes :

1° La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;

2° Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;

3° Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;

4° A l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

La 1^{ère} partie du rapport de gestion a donc été complétée de ces différentes informations.

I-1. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Depuis l'augmentation de capital close le 1^{er} juin 2012, le capital social de la SEM Val de Bourgogne est fixé à 1 079 808 euros.

Il est divisé en 71 040 actions d'une seule catégorie de 15,20 euros chacune.

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital	
		en €	en %
Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne	27 570	419 064	38,81%
Communauté Urbaine Creusot-Montceau	19 070	289 864	26,84%
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	3 290	50 008	4,63%
Département de Saône-et-Loire	6 580	100 016	9,26%
<i>Sous-total collectivités :</i>			<i>79,55%</i>
Caisse des Dépôts	7 230	109 896	10,18%
Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire	3 000	45 600	4,22%
DEXIA Crédit local	1 000	15 200	1,41%
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté	2 300	34 960	3,24%
Crédit Agricole Centre-Est	1 000	15 200	1,41%
<i>Sous-total autres actionnaires :</i>			<i>20,45%</i>
Total	71 040	1 079 808	100,00%

Cette répartition n'a subi aucun mouvement au cours de l'année 2020.

I-2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2020, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

Administrateurs	Représentants jusqu'au 7 septembre 2020	Représentants à partir du 7 septembre 2020
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon 23 avenue Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE	M. Jean-Noël DESPOCQ M. Dominique JUILLOT M. Sébastien MARTIN M ^{me} Juliette METENIER-DUPONT M. Eric MICHOUX M. Gilles PLATRET M. Jean-Claude ROUSSEAU	M. Pascal BOULLING M. Dominique JUILLOT M ^{me} Christine LOUVEL M. Sébastien MARTIN M. Sébastien RAGOT M ^{me} Dominique ROUGERON M. Paul THEBAULT
Communauté Urbaine Creusot Montceau Château de la Verrerie BP 69 71206 LE CREUSOT Cedex	M. Philippe BAUMEL M ^{me} Evelyne COUILLEROT M ^{me} Marie-Claude JARROT M. Jean-Claude LAGRANGE M. David MARTI	M. Daniel DAUMAS M ^{me} Marie-Claude JARROT M. Jean-Claude LAGRANGE M ^{me} Monique LODDO M. David MARTI
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan 7 rue du bois de sapins - BP 97 71400 AUTUN	M. Rémy CHANTEGROS	M. Emile LECONTE
Conseil Départemental de Saône et Loire Espace Duhesme - 18 rue de Flacé 71026 MACON Cedex 9	M. Vincent BERGERET M. Jean-Vianney GUIGUE	
Caisse des Dépôts 2 E avenue Marbotte - BP 71368 21013 DIJON Cedex	M. Cédric AYMONIER	
CCI de Saône et Loire 1 avenue de Verdun 71100 CHALON SUR SAONE	M. Michel SUCHAUT	
Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté 1 rond point de la Nation - BP 23088 21088 DIJON Cedex 09	M. Thibault CARPENTIER	

Censeur :

CREDIT AGRICOLE

1 rue Pierre de Truchis de Laye
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Représenté par M. Charles COUTELIER jusqu'au 7 septembre 2020, puis par M. Sullyvane DEGUETTE.

Commissaire aux comptes :

Titulaire : Cabinet COTELLE-HUBERT SA

Suppléant : M. HUBERT Jean-François

I-3. DIRIGEANTS

Par délibération du Conseil d'Administration du 20 juin 2014, le Conseil d'Administration a décidé de confirmer l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Depuis cette date, les fonctions de Président et de Directeur Général sont assurées par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, représentée par M. Sébastien MARTIN.

La décision d'unicité des fonctions et la désignation de M. Sébastien MARTIN aux fonctions de Président - Directeur général ont été confirmées par délibération du Conseil d'Administration le 7 septembre 2020

Ainsi, tout au long de l'exercice 2020, M. Sébastien MARTIN a été l'unique mandataire social de la société.

Liste des mandats et fonctions exercés par M. Sébastien MARTIN dans toute société durant l'exercice objet du rapport :

Société	Adresse	Mandat/Fonction
SEM Val de Bourgogne	12 rue Alfred Kastler 71 530 Fragnes-La Loyère	Président Directeur Général, représentant Le Grand Chalon
SPL Sud Bourgogne Aménagement	12 rue Alfred Kastler 71 530 Fragnes-La Loyère	Président Directeur Général, représentant Le Grand Chalon
SEM Nicéphore Cité	34 quai Saint-Cosme 71 100 Chalon-sur-Saône	Administrateur, représentant Le Grand Chalon

I-4. LIMITATIONS DE POUVOIRS

Les pouvoirs donnés au Président-Directeur Général sont limités par l'article 20 des statuts, rapporté ci-dessous :

« Toutefois, le directeur général devra soumettre à l'approbation préalable du Conseil d'Administration, qui statuera, dans les conditions définies à l'article 17, avant d'engager toute opération visant à, en application des alinéas 5 et 6 de l'article 2 :

- . étudier et réaliser toutes opérations de construction ou de réhabilitation de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location et*
- . procéder à la location ou à la vente, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de tous immeubles, ouvrages, équipements. »*

Depuis le 7 septembre 2020, les pouvoirs du Président-Directeur général comportent également la limitation ci-rapportée :

- . « Le Président-Directeur général doit obligatoirement obtenir l'autorisation du Conseil d'Administration avant d'engager toute opération comportant une part de risque à terminaison pour la société ;
- . Le Président-Directeur général n'est pas habilité à signer lui-même les marchés conclus entre la Société et la Collectivité actionnaire qu'il préside. Ainsi, le Conseil d'administration décide que, pour tout contrat conclu entre la SEM Val de Bourgogne et Le Grand Chalon, le signataire du contrat pour la Société sera M. David MARTI, Vice-Président ;
- . La passation et l'attribution des marchés par la Société devra respecter les dispositions mises en place par le Conseil d'administration au titre du Code de la Commande Publique (Règlement intérieur des achats). ».

I-5. CONVENTION INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT DE PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE ET UNE SOCIETE CONTROLEE

Conclusion en février 2020 d'un mandat de gestion pour l'entretien des bâtiments avec la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, après une procédure de mise en concurrence.

I-6. DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation au Conseil d'Administration en cours de validité en matière d'augmentation de capital.

I-7. PERSONNEL DE LA SOCIETE

Mouvements du personnel en 2020 :

- . Passage à 80 % du contrat de travail de M. Jérémy WILQUIN, directeur, à compter du 1^{er} janvier 2020,
- . Départ de Mme Camille VILFROY, responsable d'opérations, le 21 janvier 2020, dans le cadre d'une rupture conventionnelle,
- . Passage à 65 % du contrat de travail de Mme Fanny CARREAU, responsable d'opérations, à compter du 1^{er} mars 2020,
- . Arrivée de M. Jacques MANGEMATIN, responsables d'opérations, le 14 décembre 2020.

Dans ces conditions, l'effectif moyen annuel pour l'exercice 2020 se porte à 6,11 ETP. Au 31 décembre 2020, l'effectif de la société se composait de 8 salariés (5 CDI à temps plein, 2 CDI à temps partiel et 1 CDD contrat d'apprentissage), soit 5 cadres et 3 employées.

En raison des restrictions imposées par la gestion de la pandémie de COVID-19, la Société a eu recours au dispositif d'activité partielle sur les mois de mars, avril et mai 2020.

I-8. CONTROLES EXTERNES

La société n'a connu aucun contrôle externe en 2020.

II. ACTIVITE OPERATIONNELLE

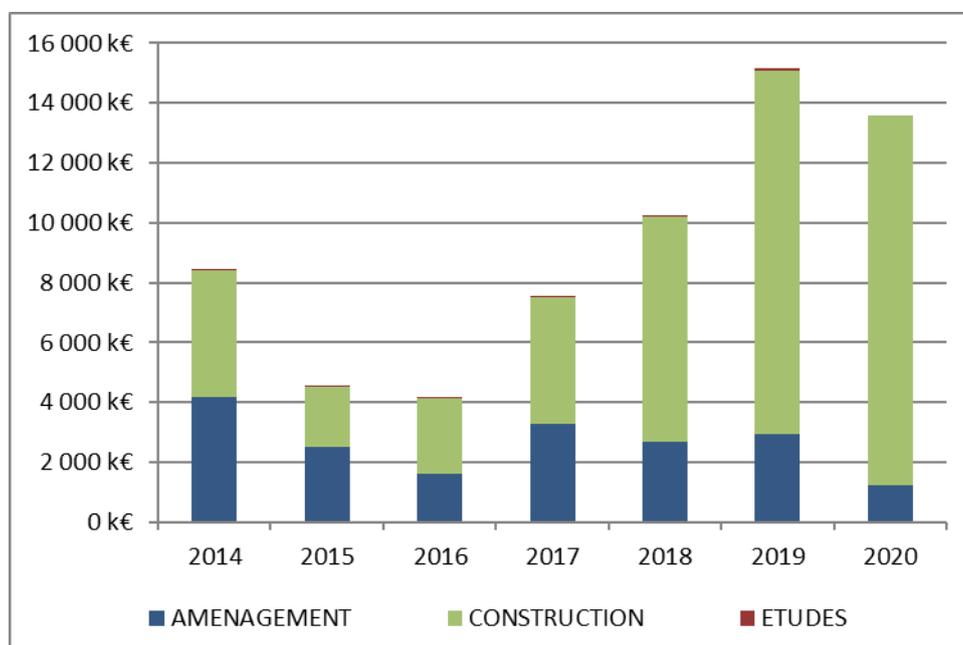
II-1. EVOLUTION DU CHIFFRE D'OPERATIONS

Le chiffre d'opérations représente le montant total des dépenses réalisées sur les opérations gérées par la SEM Val de Bourgogne, que ce soit :

- . en propre,
- . en convention publique d'aménagement (à l'exception des dépenses d'acquisitions foncières),
- . pour le compte de tiers :
 - . en mandat
 - . en conduite d'opérations (dans ce dernier cas, ces dépenses n'apparaissent pas dans la comptabilité de la SEM).

Ce chiffre d'opérations représente donc le volume d'investissement géré par la SEM Val de Bourgogne.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'opérations par « métier » : aménagement, construction, études.



Le chiffre d'opérations, hors acquisitions, de l'exercice 2020 est de 13,6 M€, contre 15,1 M€ en 2019 et 10,2 M€ en 2018.

L'activité d'aménagement représente 1,2 M€ d'investissements, dont la moitié concerne les aménagements réalisés pour SAONEOR à Fragnes-La Loyère. La baisse chronique de l'activité d'aménagement constatée depuis près de 10 ans se poursuit et 2020 est le niveau le plus bas enregistré par la Société pour cette activité.

L'activité de construction représente des investissements d'environ 12,3 M€ pour 2020. Cette activité élevée a concerné 20 projets dont les principaux sont la construction de l'EHPAD de Saint Germain du Plain, l'EHPAD Saint Antoine à Autun (SRS), le foyer de l'ADFAAH à Sennecey et le Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie (CFAI 21-71). Pour la deuxième année consécutive, le volume d'affaire de l'activité construction est le plus élevé de l'histoire de la Société et le triple de l'année moyenne.

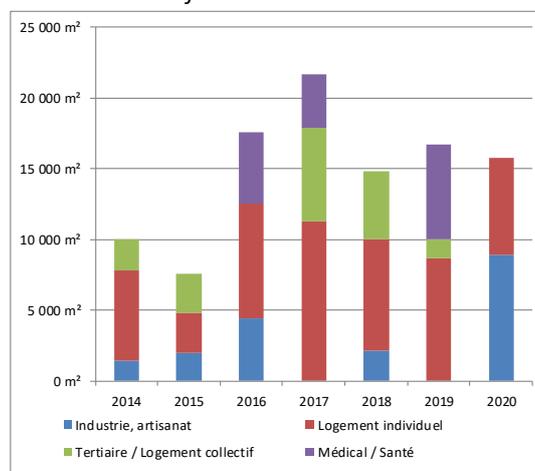
II-2. EVOLUTION DES ACQUISITIONS FONCIERES

Il n'a été procédé en 2020 à aucune acquisition sur les projets de la société. La priorité reste en effet donnée à l'écoulement des stocks de terrains cessibles sur les diverses opérations d'aménagement gérées par la société.

II-3. EVOLUTION DES CESSIONS DE TERRAINS

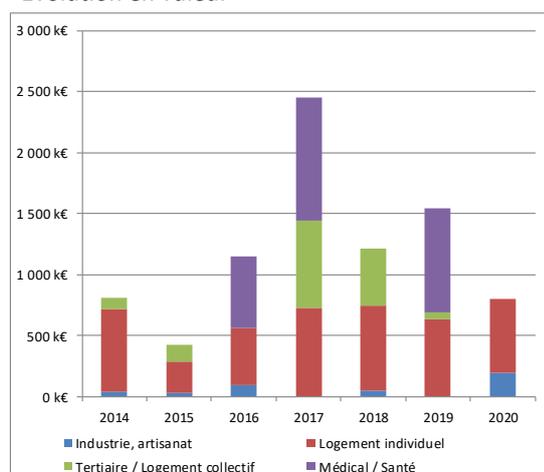
Les surfaces de terrains à bâtir cédées en 2020 s'établissent à 15 751 m², niveau comparable aux 2 années précédentes. Près de 9 000 m² correspondent à un seul terrain d'activité économique (entreprise CMS sur Actisud), le reste étant composé de 11 lots à bâtir pour maisons individuelles sur 3 opérations.

Evolution en surface de terrain

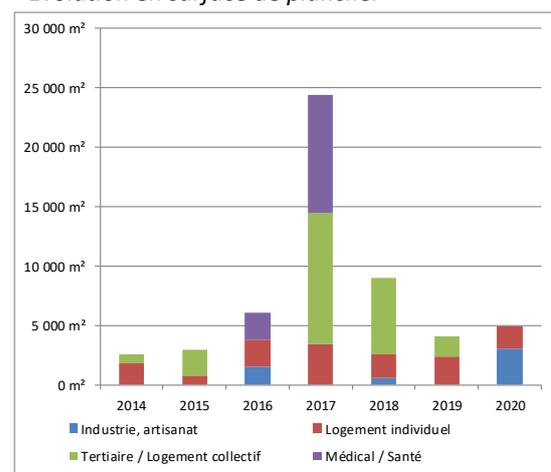


En valeur, et compte tenu du prix relativement bas des terrains d'activité, ce sont les terrains dédiés aux logements individuels, particulièrement au Chemin de la Coudre (Ville de Chalon-sur-Saône) qui porte la majorité de produits. Le niveau de surface de plancher s'établit aux environs de 5 000 m².

Evolution en valeur

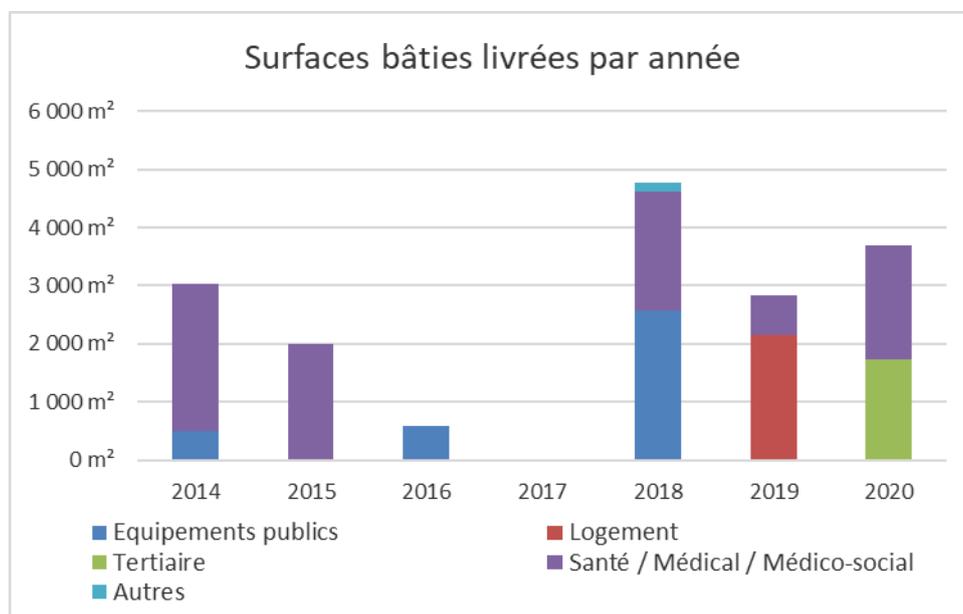


Evolution en surface de plancher



II-4. EVOLUTION DES SURFACES BATIES LIVREES

Des bâtiments ont été livrés en 2020 sur 3 opérations, pour un total de 3 700 m².



Il s'agit :

- du CFA de l'Industrie à Chalon (CFA 21-71),
- de l'EHPAD Saint-Antoine à Autun (SCI St Antoine) : unité protégée, 10 chambres rénovées, cuisine rénovée. D'autres surfaces seront livrées sur ce projet en 2021.
- Du Foyer d'Accueil Médicalisé de l'ADFAAH à Sennecey : Unité d'hébergement et extension du pôle médical. D'autres surfaces seront également livrées sur ce projet en 2021.

II-5. LES CONTRATS

En 2020, la SEM Val de Bourgogne a travaillé sur 35 projets : 2 nouveaux, 23 en cours et 10 clôturés ou en cours de clôture.

Une présentation détaillée de chaque opération est jointe dans le Rapport d'Activités au 31 décembre 2020.

II-5-1. LES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

La SEM Val de Bourgogne a poursuivi sa gestion de 8 opérations d'aménagement :

- . ACTISUD, à Sevrey et Saint-Loup-de-Varenes,
- . Le quartier de la Sucrierie, à Chalon-sur-Saône,
- . La ZAC du Pré Saint-Loup, à Saint-Loup-de-Varenes,
- . La ZAC des Prés Saint-Jean, à Chalon-sur-Saône,
- . Les lotissements « Les Cèdres » et « Champ Ladoit », à Mercurey,
- . La ZAC des Goujons à Saint-Vallier,
- . Lotissement « André Malraux » à Autun,
- . Lotissement « Chemin de la Coudre » à Chalon-sur-Saône.

Les opérations de clôture ont été menées en 2020 pour :

- . La ZAC Thalie - Près Devant - Pont Paron, à Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy.

II-5-2. LES MANDATS ET CONDUITES D'OPERATIONS

En 2020, la SEM Val de Bourgogne a remporté la consultation suivante :

- . Mission d'ATMO pour la construction du Nouvel Hôpital de Sevrey (en tant que mandataire d'un groupement avec SERL, CLER INGENIERIE, GEC Rhône-Alpes, MILIEU STUDIO)

La SEM Val de Bourgogne a poursuivi sa gestion de 13 autres opérations :

- . Mandat de construction du Centre de Formation d'Apprentis de l'industrie (CFAi 21-71),
- . Mandat pour la rénovation-extension d'un EHPAD à Autun, pour le groupe SRS,
- . 2 Mandats pour la poursuite de l'aménagement de SaôneOr, pour le Grand Chalon,
- . AMO pour la réalisation d'un EHPAD de 120 lits à Saint-Germain-du-Plain et la restructuration de l'EHPAD de Varenes-le-Grand,
- . Mandat de rénovation-extension de 3 foyers de vie pour personnes handicapées à Buxy, Sennecy-le-Grand et Saint-Rémy (ADFAAH),
- . AMO pour la construction d'un restaurant scolaire à Virey-le-Grand,
- . Mandat de restructuration du LP Haignéré et IFSI à Blanzay.

Enfin, les missions suivantes ont été achevées :

- . Mandat pour l'extension du parking du centre hospitalier de Chalon (CH William MOREY),
- . AMO pour l'aménagement des terrains Freyssinet à Saint-Rémy (Le Grand Chalon),
- . Mandat pour la réalisation d'une déchèterie à Chatenoy-le-Royal, pour le Grand Chalon,
- . AMO pour la réalisation d'une maison de santé à Crissey,

- . Mandat pour la construction d'un foyer et d'un accueil de jour pour personnes handicapées, pour l'Association Médico-Educative Chalonnaise (AMEC),
- . Mandat pour la construction d'une école élémentaire à Ecuisses.
- . Mandat pour la construction d'un équipement petite enfance (EMA / RAM) dans le centre-ville de Chalon-sur-Saône, pour le compte du Grand Chalon,
- . Mandat pour la transformation d'un ancien bâtiment scolaire en restaurant scolaire et Espace Multi-Accueil à Bourbon-Lancy,

II-5-3. LES AUTRES CONTRATS

En 2020, la SEM Val de Bourgogne a signé les contrats suivants :

- . 3^{ème} mandat de gestion locative pour la CUCM

La SEM Val de Bourgogne a poursuivi sa gestion de 3 autres opérations :

- . Schéma d'aménagement du cœur de ville de Torcy (en groupement avec Tracés Urbains, CBXS et BAM Urbanisme & Concertation).
- . Etude immobilière d'une résidence intergénérationnelle à Gévelard.

Enfin, la mission suivante a été achevée :

- . 2^{ème} mandat de gestion locative pour la CUCM

II-5-4. LES ACTIVITES EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Certaines des activités développées par la SEM Val de Bourgogne présentent une part de risque financier : c'est le cas de projets réalisés pour son compte propre ou de certains contrats de concession d'aménagement, celles signées depuis 2007 devant faire porter « une part significatif » du risque à l'aménageur.

II-6-1. ETAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES SUR LES OPERATIONS PRESENTANT UNE PART DE RISQUE A CHARGE DE LA SEM

Concession d'aménagement ACTISUD (ex-PAVB ; client : Grand Chalon)

Le contrat, signé en 2002, stipule expressément que le risque de l'opération est porté par le Grand Chalon. Après plusieurs années avec une faible commercialisation des terrains, la tendance actuelle est positive puisque la moitié des surfaces restant à commercialiser sont actuellement sous compromis de vente.

Concession d'aménagement Sucrierie à Chalon-sur-Saône (Client : Grand Chalon)

Le contrat, signé en 2004, est arrivé à échéance en fin d'année 2019 et la clôture de l'opération est en cours d'établissement. Le risque de cette opération est porté par le concédant. Le pré-bilan de clôture à fin 2020 laisse entrevoir un résultat financier positif de l'ordre de 20 k€ qui sera restitué au Grand Chalon après approbation de la clôture.

Concession d'aménagement Thalie - Prés Devant - Pont Paron à Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy (Client : Grand Chalon)

Le contrat, signé en 2004, est arrivé à échéance en fin d'année 2019 et la clôture de l'opération devrait être approuvée mi-2021. Le solde financier de l'opération est légèrement positif.

Concession d'aménagement Pré Saint-Loup (Client : Saint-Loup-de-Vareennes)

La concession d'aménagement « Le Pré Saint-Loup » a été attribuée à la SEM Val de Bourgogne par la Commune de Saint-Loup-de-Vareennes en fin d'année 2007, après une consultation d'opérateurs engagée par la Commune pour la viabilisation d'une emprise d'environ 7 hectares en vue d'y aménager 80 lots individuels à bâtir.

Le contrat fait porter le risque à terminaison à la SEM Val de Bourgogne.

Le bilan d'origine de l'opération comportait des hypothèses financières qui paraissent aujourd'hui, avec le recul, raisonnables, quand bien même le nombre de lots prévus pour une commune de cette

taille et localisation peut interroger : les acquisitions foncières y étaient budgétées au prix de 6,24 €/m², et les cessions de lots libres aux prix de 73 € TTC/m². Le coût prévisionnel des travaux avait été fixé à 1,59 M€ HT, soit un ratio de 24 €HT/m² correspondant à un aménagement économe.

De 2008 à 2011, le bilan de l'opération a connu des évolutions significatives, avec une augmentation des postes de charges sur la période de près de 900 k€ HT, sans autre compensation qu'une prévision d'augmentation des prix de vente (jusqu'à 105 €TTC/m²), laquelle paraît aujourd'hui hors contexte, surtout à la suite de la crise financière mondiale de 2008 et, sur un plan plus local, de la fermeture de KODAK.

Ces augmentations de charges se sont concentrées sur les acquisitions foncières, les négociations avec les propriétaires n'ayant pas été fructueuses et la Commune refusant la mise en place d'une procédure d'expropriation ; ainsi que sur le poste travaux, la qualité d'ensemble du projet ayant été augmentée.

C'est sur cette base qu'ont été réalisées l'ensemble des acquisitions foncières et une première phase d'aménagement, laquelle a été retardée significativement par une obligation de réalisation de fouilles archéologiques sur l'ensemble de l'emprise du projet, fouilles non prévues par la concession d'aménagement. Le coût des fouilles archéologiques pour la première phase d'aménagement a cependant été pris en charge à 97% par le Fonds National d'Archéologie Préventive.

La commercialisation a finalement pu être engagée en 2013, sans succès compte tenu du niveau de prix alors demandé.

Depuis 2014, la Société a cherché à mettre en œuvre diverses économies et scénarii modificatif afin de rétablir autant que possible l'économie du projet. Devant le faible succès de ces tentatives, il a été engagé début 2019 un processus visant à réviser totalement le projet et à en chercher une issue, en concertation avec la Commune de Saint-Loup-de-Varennes (modification de programme, demande de participation financière de la Commune à l'opération, modification de la durée du projet...).

Aucune solution n'a pu être trouvée avant le renouvellement de l'équipe municipale au premier semestre 2020. Depuis lors, de nombreux échanges sont intervenus avec les nouveaux élus et ont permis d'aboutir à une modification du projet dont les grands principes sont les suivants :

- . Importante réduction du nombre de terrains pour maisons individuelles, passant de plus de 80 à 53 lots.
- . Une emprise de 1,7 ha sera désormais dédiée à l'accueil d'un équipement d'intérêt collectif (par exemple EHPAD). Cette modification du projet permet de réduire significativement les travaux de voirie et réseaux à réaliser par l'aménageur.
- . La Collectivité a consenti à participer financièrement au projet, à hauteur de 50 000 €,
- . Allongement de la durée de contrat de 10 années.

Ces modifications, entérinées par le Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes en mai 2021, conduisent à un bilan financier prévisionnel en déficit de 406 281 €, lequel intègre le surcoût lié à la seconde phase de fouilles archéologiques dont le plafond de subvention est désormais fixé à 50%.

Les échanges avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté sont en cours afin de sécuriser le refinancement de l'opération au-delà de la date actuelle de fin du contrat de prêt (25 septembre 2021).

Indicateurs de commercialisation (limités à la part aménagée du projet) :

	Lots mis en vente	Vendus à fin 2019	Vendus à fin 2020	vendus au 10 mai 2021
Nb de lots	28	16	17	20
Surface	18896	8357	9124	11803
Recette HT	1 266 914 € 100%	551 441 € 44%	603 662 € 48%	784 211 € 62%

Au-delà des lots vendus, au 10 mai 2021, 3 lots sont sous compromis de vente et 1 lot est sous option. La dynamique des derniers mois est donc très positive. Ainsi, il ne reste que 3 lots viabilisés disponibles à fin avril 2021 et il est prévu de mettre sur le marché de nouveaux lots d'ici la fin de l'année.

Concession d'aménagement Prés Saint-Jean (Client : Chalon-sur-Saône)

Les risques liés à cette concession signée en 2010 sont totalement circonscrits : les terrains destinés à être vendus sont vendus, les loyers du pôle de santé couvrent plus que l'amortissement de l'emprunt dédié à cet établissement, le déficit de l'opération est intégralement porté par les subventions et participations issues de la convention ANRU. Toutes les subventions ont été encaissées et il ne reste qu'un versement de participation communale à percevoir. Celui-ci est encadré par la concession d'aménagement, et la Ville garantie à 80% l'emprunt nous permettant d'attendre ce dernier versement.

Concession d'aménagement Champ Ladoit (Client : Mercurey)

Concession signée en 2010, aux risques de la SEM Val de Bourgogne. Il s'agit d'un produit de niche avec des terrains d'assez grande surface et des volumes de maisons imposant les toitures terrasses.

Indicateurs de commercialisation :

	Lots mis en vente	Vendus à fin 2019	Vendus à fin 2020	vendus au 10 mai 2021
Nb de lots	11	5	5	5
Surface	11084	5617	5617	5617
Recette HT	893 693 € 100%	362 760 € 41%	362 760 € 41%	362 760 € 41%

Début 2021, la SEM a confié plusieurs mandats de commercialisation à des agents immobiliers spécialisés dans les produits de la Côte chalonaise, ce qui nous a permis de recevoir 2 réservations de terrains.

Un architecte a également été missionné pour retravailler les documents de vente, illustrer et chiffrer des possibilités d'implantation des maisons mettant en valeur les vues sur le paysage.

Concession d'aménagement Les Cèdres (Client : Mercurey)

Concession signée en 2010, aux risques de la SEM Val de Bourgogne. Les lots à bâtir pour particuliers ne rencontrent pas le succès escompté, et ce malgré la qualité paysagère du site et des aménagements.

Le prix des terrains a été baissé, mais il semble que la nature des sols (pente et roche) soit le plus gros frein à la commercialisation, les constructeurs de maisons individuelles ne sachant que peu adapter leurs produits à ces particularités.

Indicateurs de commercialisation :

	Lots mis en vente	Vendus à fin 2019	Vendus à fin 2020	vendus au 10 mai 2021
Nb de lots	14	5	6	6
Surface	14624	8000	8637	8637
Recette HT	855 793 € 100%	429 490 € 50%	468 415 € 55%	468 415 € 55%

Début 2021, la SEM a confié plusieurs mandats de commercialisation à des agents immobiliers spécialisés dans les produits de la Côte chalonaise, ce qui nous permet de travailler avec plusieurs prospects en ce mois de mai 2021.

Un architecte a également été missionné pour retravailler les documents de vente, illustrer et chiffrer des possibilités d'implantation des maisons mettant en valeur les vues sur le paysage. Le bilan financier établi dans le cadre du CRAC à fin 2020 prévoit un résultat financier déficitaire de 52 379 €.

Concession d'aménagement Les Goujons à Saint-Vallier (Client : CUCM)

Concession signée en 2013, aux risques partagés entre la SEM Val de Bourgogne et la CUCM.

Les risques sont extrêmement maîtrisés : le niveau de financement du projet par la CUCM est élevé, sa participation est intégralement versée et elle garantit l'emprunt à hauteur de 80% du capital emprunté.

Indicateurs de commercialisation :

	Lots mis en vente	Vendus à fin 2019	Vendus à fin 2020	vendus au 10 mai 2021
Nb de lots	22	9	9	10
Surface	18477	7171	7171	8170
Recette HT	692 891 € 100%	285 583 € 41%	285 583 € 41%	322 667 € 47%

Au 10 mai 2021, 3 terrains sont sous options d'achat, suite à la mise sur le marché de 7 nouveaux lots disponibles.

Concession d'aménagement lotissement André Malraux (Client : Autun)

Concession signée en 2014, aux risques partagés entre la SEM Val de Bourgogne et la CUCM.

La commercialisation ne connaissant pas un rythme suffisant, un avenant au contrat a été signé en 2020, avec notamment une augmentation de la participation communale permettant d'afficher une baisse des prix de vente. Cette démarche, qui a réduit la part de risque de la SEM, a généré de nombreux contacts commerciaux en cours de se concrétiser.

Indicateurs de commercialisation :

	Lots mis en vente	Vendus à fin 2019	Vendus à fin 2020	vendus au 10 mai 2021
Nb de lots	20	7	7	8
Surface	12470	4295	4295	4898
Recette HT	507 557 € 100%	185 039 € 36%	185 039 € 36%	209 029 € 41%

Au 10 mai 2021, 3 terrains sont sous compromis de vente, et 4 sous options.

Concession d'aménagement lotissement Chemin de la Coudre (Client : Chalon-sur-Saône)

Concession signée en 2016, aux risques partagés entre la SEM et la Ville de Chalon. Les risques sont maîtrisés puisque l'opération n'a plus recours à l'emprunt, les travaux sont presque achevés et la commercialisation en voie d'achèvement.

Indicateurs de commercialisation :

	Lots mis en vente	Vendus à fin 2019	Vendus à fin 2020	vendus au 10 mai 2021
Nb de lots	32	18	27	30
Surface	18567	10004	15456	17377
Recette HT	1 742 656 € 100%	931 009 € 53%	1 446 814 € 83%	1 629 127 € 93%

Les 2 lots restant sont soit sous option, soit sous compromis.

II-6-2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Opération Champ Ladoit à Mercurey :

Compte tenu des réservations de terrains enregistrées récemment, il n'est pas réalisé de provision sur cette opération. Néanmoins, l'évolution de la commercialisation des terrains dans les prochains mois sera déterminante à cet égard pour les exercices futurs.

Opération Les Cèdres à Mercurey :

Au 31 décembre 2017, une provision de 42 000 € liée à l'opération Les Cèdres a été comptabilisée et conservée en l'état depuis. Compte tenu de l'évolution de l'opération décrite ci-avant, il est retenu de porter cette provision au montant du bilan prévisionnel révisé, soit à la somme de 52 379 €.

Opération Le Pré Saint-Loup à Saint-Loup-de-Varennnes :

Au 31 décembre 2018, une provision de 300 000 € liée à l'opération Le Pré Saint-Loup à Saint-Loup-de-Varennnes a été comptabilisée et conservée en l'état depuis lors. Compte tenu de l'évolution de l'opération décrite ci-avant, il est retenu de porter cette provision au montant du bilan prévisionnel révisé, soit à la somme de 406 281 €.

Il est ici rappelé que les provisions pour risques et charges correspondent à des risques dont la réalisation est incertaine. Leur inscription dans les comptes de la Société a pour objet de communiquer aux actionnaires et partenaires de l'entreprise un état le plus transparent possible des risques portés par la société.

Le maintien des provisions et leur montant sont donc réévalués à l'issue de chaque exercice.

L'inscription de ces provisions est sans effet sur la trésorerie de l'entreprise.

III. COMPTE DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

III-1. RESULTAT NET

III-1-1. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT « SIEGE »

Le résultat d'exploitation : Il s'établit à - 87 573 €, fortement impacté par les effets de la crise sanitaire (confinement, report des élections locales)

Le résultat financier s'établit à 114 € pour l'exercice 2020, aucun placement non risqué, souple et générateur de rendements significatifs n'étant actuellement disponible sur le marché.

Le résultat exceptionnel est fixé à - 116 793 €, dont la quasi-totalité est liée au complément de provisions pour risque de perte à terminaison sur les concessions d'aménagement « Pré Saint-Loup » à Saint-Loup-de-Varennes et « Les Cèdres » à Mercurey.

III-1-2. RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

La SEM Val de Bourgogne réalise au 31 décembre 2020 un résultat négatif de - 204 252 €. A l'issue de cet exercice, les capitaux propres de la SEM Val de Bourgogne s'élèvent à 404 729 €.

Du fait des provisions pour risque de perte à terminaison sur les opérations d'aménagement, les fonds propres atteignent un niveau inférieur au demi-capital social. La SEM Val de Bourgogne entre donc dans le champ d'application de l'article L225-248 du Code de Commerce qui stipule :

« Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, est tenu dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue et sous réserve des dispositions de l'article L. 224-2 de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas pu être imputées sur les réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Dans les deux cas, la résolution adoptée par l'assemblée générale est publiée selon les modalités fixées par décret en Conseil d'Etat.

A défaut de réunion de l'assemblée générale, comme dans le cas où cette assemblée n'a pas pu délibérer valablement sur dernière convocation, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Il en est de même si les dispositions du deuxième alinéa ci-dessus n'ont pas été appliquées. Dans tous les cas, le tribunal peut accorder à la société un délai maximal de six mois pour régulariser la situation. Il ne peut prononcer la dissolution, si, au jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux sociétés en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire ou qui bénéficient d'un plan de sauvegarde ou de redressement judiciaire. »

La SEM Val de Bourgogne n'aura pas à liquider, pour l'exercice 2020, d'impôt sur les sociétés.

RAPPEL IMPORTANT

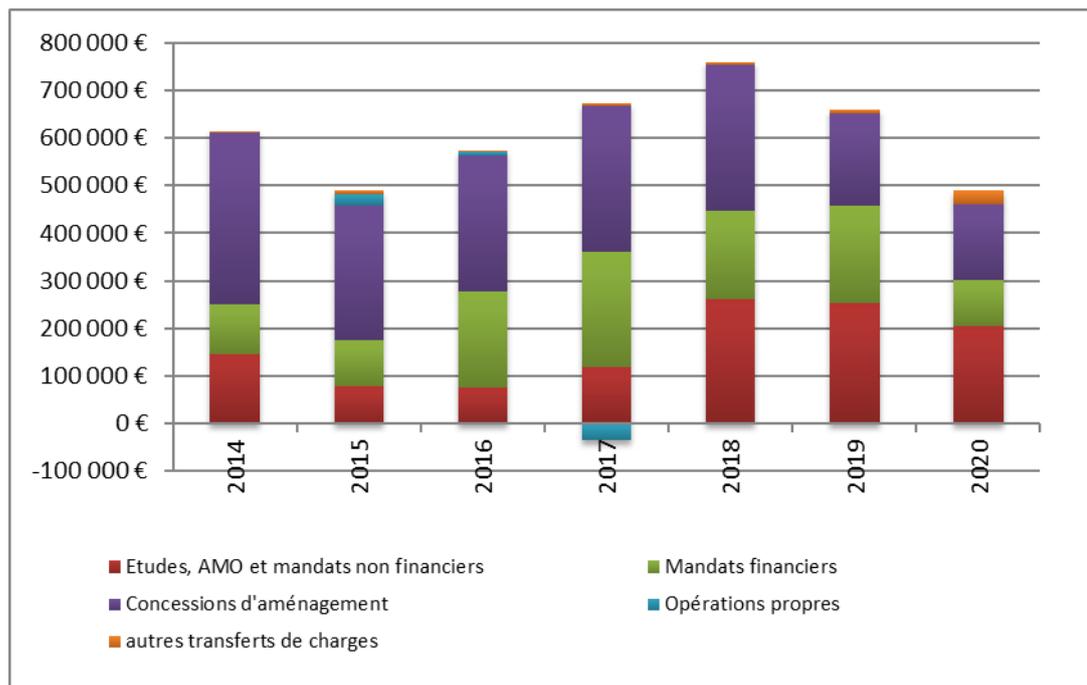
L'application du plan comptable spécifique des Sociétés d'Economie Mixte conduit à annuler l'impact des sections « opérations » sur les résultats de la SEM.

III-2. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils s'élèvent au 31 décembre 2020 à 490 822 €, soit une baisse de 35 % par rapport à l'exercice précédent.

- . - 20 % pour les études, AMO et mandats non financiers,
- . - 53 % pour les mandats financiers,
- . - 17 % pour les concessions d'aménagement.

Une nouvelle catégorie significative de produits apparaît en 2020, liée à la facturation de charges supportées par la SEM mais partagées avec la SPL Sud Bourgogne Aménagement (moyens humains et matériels).



Graphique tenant compte de la décote de 26 k€ appliquée au reliquat foncier du lotissement Les Terres de Diane en 2018

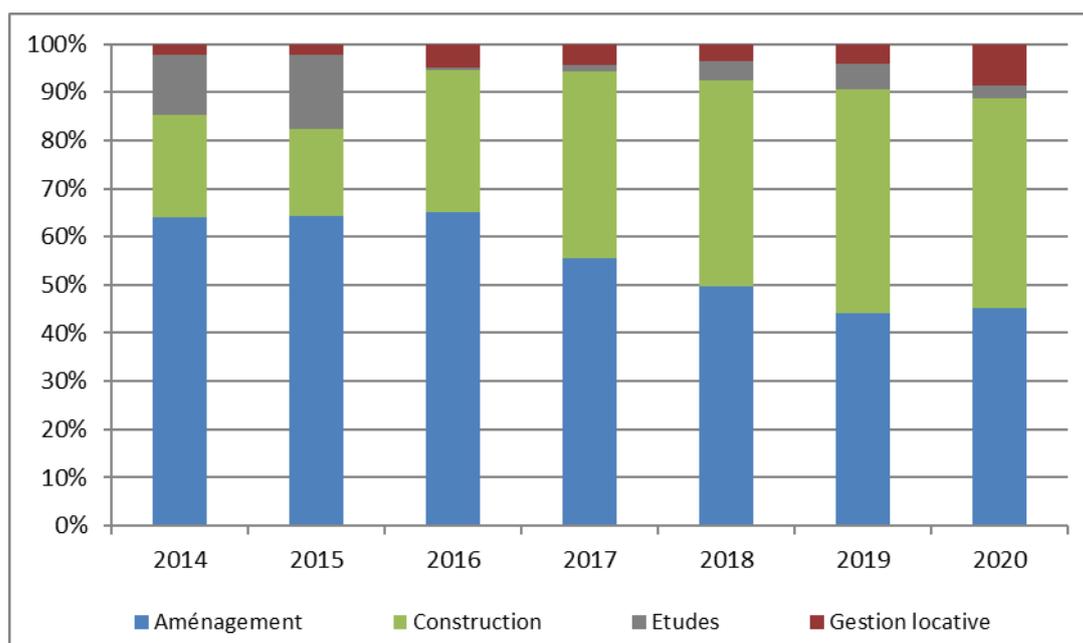
Cette évolution négative possède 3 explication principales :

- . La fin des mandats locaux 2014-2020. La plupart des projets gérés par la SEM Val de Bourgogne pour le compte de communes et EPCI avaient pour objet d'être terminés avant fin 2019 et n'ont connu que peu de retard, d'où une baisse d'activité sur 2020, souvent constatée les années d'élections locales ;
- . La suspension de la plupart des études et travaux de mi-mars à mi-mai 2020, et leur reprise progressive ensuite, en raison des restrictions nationale de gestion de la crise sanitaire, générant des retards sur la plupart des projets et donc des décalages de facturation de nos honoraires ;
- . L'allongement du processus électoral local en raison de la crise sanitaire, repoussant de plusieurs mois la mise en place des nouvelles équipes et donc l'engagement des nouveaux projets.

III-2-1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

SS-TOTAL CONCESSIONS / AMENAGEMENT	161 181 €
03 - PAVB	38 432 €
15 - SUCRERIE	8 269 €
27 - THALIE PRES DEVANT PONT PARON	11 000 €
35 - PRE SAINT LOUP (ST LOUP DE VARENNES)	12 640 €
41 - PRES SAINT JEAN II (CHALON SUR SAONE)	22 620 €
45 - CHAMP LADOIT (MERCUREY)	484 €
46 - LES CEDRES (MERCUREY)	2 063 €
67 - ZAC DES GOUJONS	17 559 €
77 - LOTISSEMENT ANDRE MALRAUX (AUTUN)	8 615 €
91 - CHEMIN DE LA COUDRE à CHALON	39 499 €
SS-TOTAL MANDATS DE TRAVAUX / CONSTRUCTION	251 173 €
65 - RESTAURANT SCOLAIRE d'AUTUN	0 €
66 - ETUDES ET TRAVAUX SAONEOR	19 500 €
75 - CENTRE PEDOPSYCHIATRIQUE du CHS de Sevrey	0 €
86 - EMA CHALON ESPLANADE	546 €
87 - CRECHE BOURBON-LANCY	734 €
92 - SRS - EHPAD AUTUN	36 272 €
93 - ECOLE ECUISSES	0 €
94 - Sucrierie - Foyer AMEC	14 724 €
95 - Mandat SAONEOR II	19 705 €
97 - Grand Chalon - Déchetterie Chatenoy-le-Royal	1 122 €
99 - Maison de santé à CRISSEY	1 470 €
100 - AMO EHPAD ST GERMAIN DU PLAIN	45 384 €
105 - Mandat CFAI21 - 71	6 352 €
106-1 - ADFAAH - Sennecey le Grand	16 719 €
106-2 - ADFAAH - Givry	26 069 €
106-3 - ADFAAH - Buxy	35 188 €
107 - Extension Parking CHWM	1 000 €
109 - AMO Site Freyssinet - St REMY	2 715 €
111 - AMO Restaurant scolaire Virey Le Grand	13 726 €
114 - Aire de carénage Port de Plaisance	7 927 €
116 - LP et IFSI Blanzly	1 420 €
120 - ATMO CHS de Sevrey	600 €
SS-TOTAL GESTION	39 576 €
96 - Gestion locative CUCM II	6 938 €
119 - Gestion locative CUCM 3	32 638 €
SS-TOTAL ETUDES / AUTRES CONTRATS	9 328 €
117 - étude immo GENELARD	9 328 €
TOTAL TOUS CONTRATS CONFONDUS	461 257 €
<i>Refacturation SPL bail sous location</i>	10 100 €
<i>Refacturation mise à disposition salariés SPL</i>	19 450 €
<i>Produits divers de gestion courante</i>	14 €
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	490 821 €

III-2-2. EVOLUTION DES REMUNERATIONS PAR TYPE D'ACTIVITES



Graphique tenant compte de la décote de 26 k€ appliquée au reliquat foncier du lotissement Les Terres de Diane

Le graphique ci-dessus, qui présente la part de chaque type d'activités sur les 7 derniers exercices, fait apparaître que la part des produits relatifs aux projets de construction a connu une forte augmentation sur les 5 derniers exercices (la construction représente 44 % de l'activité de l'année), quand les produits relatifs aux études restent faibles (3 %). Le poids relatif de l'aménagement dans l'activité de la société se porte à 44 % (comme en 2019, plus bas niveau depuis la création de la société) ; celui de la gestion locative s'établit à 9 %.

III-2-3. LES CLIENTS

Sur l'exercice 2020, environ 36 % des honoraires de la société sont liés à des opérations réalisées pour le compte des actionnaires de la société (24 % pour le Grand Chalon, 12 % pour la CUCM).

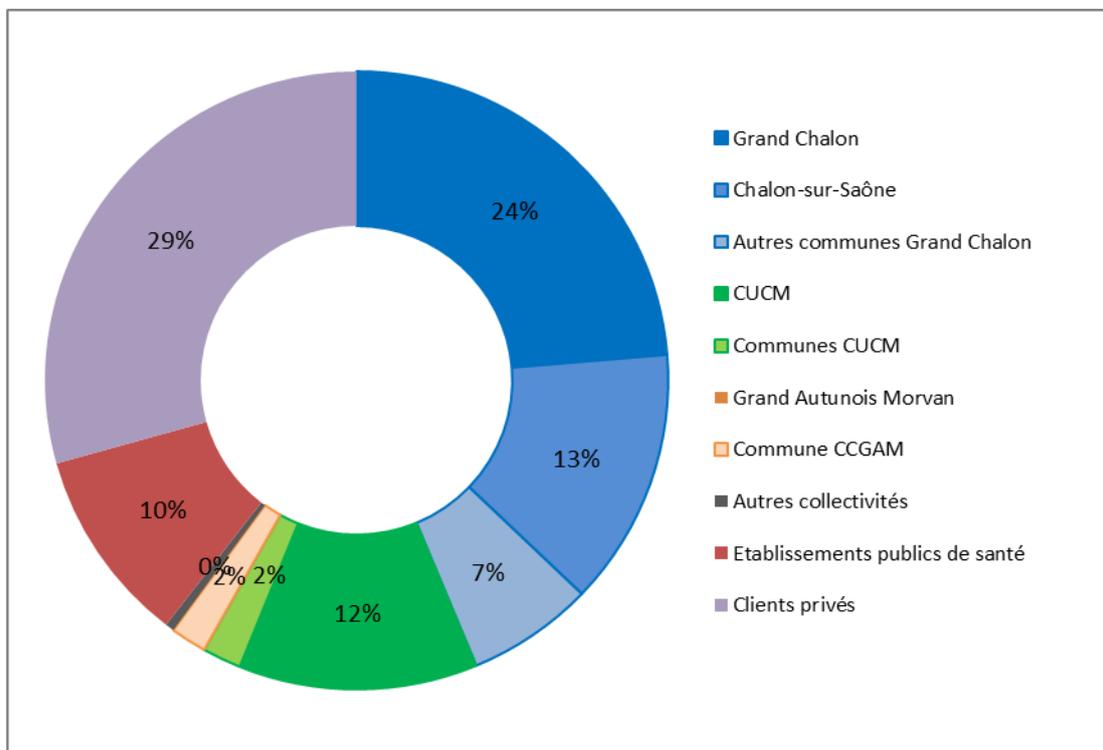
Au-delà des actionnaires directs, il est également intéressant de visualiser la proportion des produits issus des collectivités des territoires actionnaires (EPCI + communes).

Ainsi :

- Le territoire d'origine de la société reste prédominant, avec 44 % de l'activité concentrée sur le Grand Chalon et ses Communes membres,
- La part liée au territoire de la CUCM est de 14 %,
- La part liée au territoire du Grand Autunois Morvan s'établit à 2 % de l'activité.

Parmi les autres clients, on peut distinguer pour l'exercice 2020 :

- 29 % de l'activité pour des clients privés,
- 10 % de l'activité se portant sur les établissements publics de santé,
- Moins de 1 % pour des Communes n'appartenant pas aux EPCI actionnaires.



En valeur, seuls les produits avec la CUCM sont en augmentation. Ils concernent la gestion technique de biens immobiliers locatifs. Cette activité n'a en effet pas été impactée par la crise sanitaire et la mise en place de nouveaux contrats de maintenance a même augmenté notre intervention dans ce domaine.

La construction étant devenue une part très significative des revenus de la Société, l'impact des suspensions de chantiers au printemps 2020 est très fort pour l'ensemble des autres clients de la SEM.

III-3. CHARGES D'EXPLOITATION

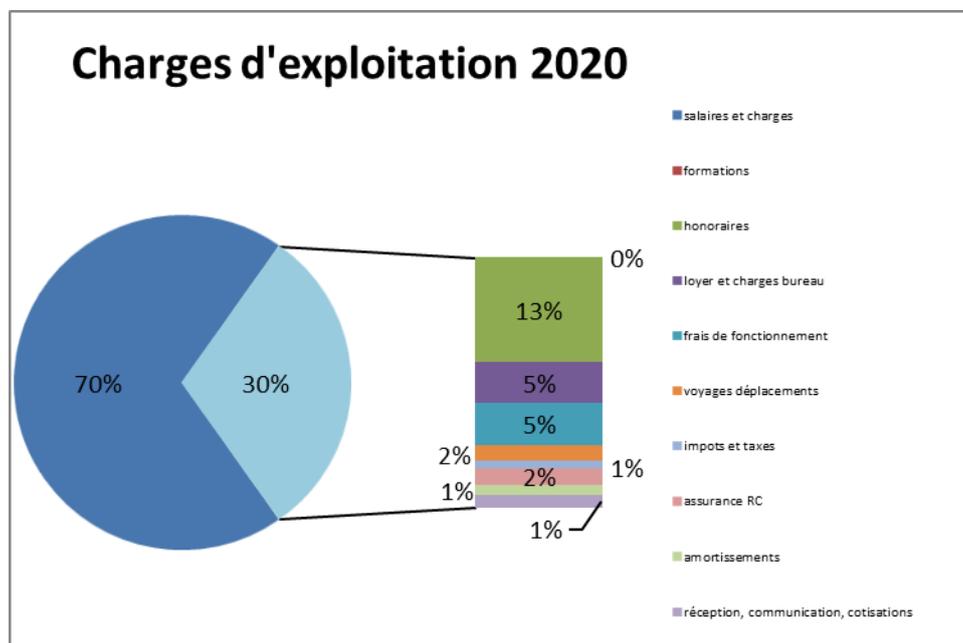
Elles s'élèvent à 578 383 € pour l'exercice 2020, soit une baisse de 13 % par rapport à 2019.

Cette baisse est constatée sur l'ensemble des postes :

- Achats et charges externes (- 8 %),
- Salaires et charges sociales (- 13 %),
- Impôts et taxes (- 55 %),
- Dotation aux amortissements (- 8 %).

	2018 (1)	2019	2020
Achats et charges externes, ch. diverses (1)	202 654 €	178 091 €	163 555 €
Salaires et charges sociales	497 098 €	464 418 €	402 208 €
Impôts et taxes	12 733 €	12 276 €	5 497 €
Dotation aux amortissements	6 710 €	7 772 €	7 138 €
TOTAL	719 195 €	662 557 €	578 398 €

- (1) Les 26 108 € de décote à appliquer sur le terrain résiduel des Terres de Diane sont exclus de ce tableau.



III-3-1. DETAIL DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ils s'élevèrent, pour le seul fonctionnement du siège, à 163 540 € pour cet exercice, en baisse de 8 % par rapport à 2019.

	2019	2020	Commentaires
Location immobilière	16 736 €	16 093 €	
Charges locatives	12 945 €	12 987 €	
Location mobilière	5 832 €	6 157 €	
Petit-matériel - fournitures	4 332 €	4 527 €	
Entretien - maintenance	6 908 €	6 680 €	
Assurances	8 035 €	11 953 €	
Documentation - divers	3 526 €	3 927 €	
Honoraires comptabilité - gestion	36 644 €	31 844 €	
Honoraires commissaire aux comptes	9 360 €	9 650 €	
Honoraires techniques	31 650 €	31 905 €	dont personnel NOVEA
Publicité - cadeaux	3 351 €	2 798 €	
Formations - colloques	120 €	100 €	
Déplacements - voyages	9 814 €	6 930 €	
Réception	10 821 €	4 717 €	
Télécommunications - affranchissement	9 522 €	10 164 €	
Services bancaires	1 899 €	1 837 €	
Cotisations	6 596 €	1 272 €	
SS-TOTAL FONCTIONNEMENT	178 091 €	163 540 €	

III-3-2. DETAIL DES SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Le montant cumulé des salaires et charges sociales pour 2020 s'élève à 402 207 €.

	2019	2020
Salaires	330 632 €	293 684 €
Charges sociales	133 786 €	108 524 €
Total	464 418 €	402 207 €
Effectif moyen salarié	7,82	6,11
Mandataire	1,00	1,00
Effectif total	8,82	7,11

Ce poste est en baisse de - 13 % par rapport à l'exercice précédent, en lien direct avec l'effectif moyen salarié, lui-même en baisse en raison du non remplacement d'une responsable de projets au début de l'année 2020 et du transfert partiel des contrats de travail de 2 salariés vers la SPL au cours de l'année.

III-3-3. DETAIL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2019	2020
Impôts et taxes	12 276 €	5 497 €

Il s'agit des différents impôts et taxes réglés par l'entreprise au cours de l'exercice : taxe d'apprentissage, formation professionnelle, CET, ...

	2019	2020
Dotations aux amortissements	7 772 €	7 138 €

IV. INFORMATIONS SUR LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS

IV-1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIF DU BILAN

Le tableau ci-dessous décompose l'actif du bilan de la SEM Val de Bourgogne, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SEM), les opérations propres, la part des mandats et la part des concessions d'aménagement.

RECAPITULATIF ACTIF DU BILAN

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	966	0	0	966
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
LOGICIELS				
CONC., BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	966			966
FOND COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AV. ET ACPTÉ SUR IMMOB. INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 113	0	0	5 113
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECHN., MATERIEL ET OUTIL. IND.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 113			5 113
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	82 545	0	0	82 545
TITRES DE PARTICIPATIONS	78 000			78 000
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	1 510			1 510
PRETS				
DEPOT DE GARANTIE	3 035			3 035
ACTIF IMMOBILISE	88 624	0	0	88 624
STOCKS ET EN COURS	43 765	0	5 844 183	5 887 948
MATIERES PREMIERES, APPROV.				
EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	43 765		5 844 183	5 887 948
EN COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR CDES	0	0	0	
CREANCES	183 081	17 280 101	5 939	17 469 120
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	55 564	5 527	1 520	62 611
DEBOURS MANDATS		17 274 575		17 274 575
AUTRES CREANCES	127 517		4 418	131 935
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELE, NON VERSE				
TRESORERIE	519 125	545 418	761 026	1 825 569
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	519 125	545 418	761 026	1 825 569
ACTIF CIRCULANT	745 971	17 825 519	6 611 147	25 182 637
COMPTES DE REGULARISATION	13 557	0	4 246 000	4 259 557
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	13 557			13 557
CHARGES A REPARTIR SUR PLS EXERCICES				
NEUTRALISATION RESULTAT			4 246 000	4 246 000
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
SOUS TOTAL	848 151	17 825 519	10 857 147	29 530 818
COMPTE DE LIAISON	145 627			145 627
TOTAL GENERAL	993 778	17 825 519	10 857 147	29 676 445

IV-1-1. STOCKS (ACTIF)

	2019 (€ HT)	2020 (€ HT)
PAVB – Grand Chalon	20 233 556	20 310 625
Aménagement Sucrierie – Grand Chalon	6 966 528	6 961 976
Thalie/Prés Devant/Pont Paron – Grand Chalon	15 044 017	15 030 439
Pré St Loup – St-Loup-de-Varennes	3 560 037	3 634 244
Prés St Jean II – Chalon	14 430 992	14 484 084
Champ Ladoit – Mercurey	809 552	819 691
Les Cèdres – Mercurey	994 832	1 007 015
Les Goujons à St Vallier – CUCM	1 205 016	1 319 137
Lot. André Malraux - Autun	650 496	644 339
Lot. Chemin de la Coudre - Chalon-sur-Saône	1 459 988	1 586 198
Total charges cumulées engagées	65 355 018	65 797 748
Déduction des coûts de revient estimés	- 59 473 864	- 59 953 565
Solde à l'actif	5 881 154	5 844 183

IV-1-2. REMUNERATIONS ET DEBOURS MANDATS (ACTIF)

Les 17 274 575 € de la ligne « Débours mandats » représentent le montant cumulé TTC des dépenses engagées au titre des mandats.

IV-1-3. AUTRES CREANCES CPA

Il s'agit de crédits de TVA ou de TVA en cours de remboursements.

IV-1-4. TRESORERIE MANDATS + CPA (ACTIF)

Elle est composée de soldes débiteurs de banque et de placements.

IV-1-5. NEUTRALISATION DU RESULTAT (ACTIF)

Ce poste permet « d'annuler comptablement » les produits et participations versées par les collectivités et ce, en fonction du pourcentage d'avancement de chaque opération.

IV-2. COMMENTAIRES SUR LE PASSIF DU BILAN

Le tableau ci-dessous décompose le passif du bilan de la SEM Val de Bourgogne, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SEM), les opérations propres, la part des mandats et la part des concessions d'aménagement.

RECAPITULATIF PASSIF DU BILAN

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2020
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 079 808			1 079 808
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT				
RESERVE CONVERSION EURO	1 347			1 347
RESERVE LEGALE	4 070			4 070
RESERVE STATUTAIRE OU CONTRACTUELLE				
RESERVES REGLEMENTEES				
AUTRES RESERVES				
REPORT A NOUVEAU	-476 244			-476 244
RESULTAT DE L'EXERCICE	-204 253			-204 253
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
CAPITAUX PROPRES	404 729	0	0	404 729
PRODUITS DES EMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIONS AVANCES CONDITIONNEES			427 594	427 594
AUTRES FONDS PROPRES	0	0	427 594	427 594
PROVISIONS POUR RISQUES PROVISIONS POUR CHARGES	458 660		25 518	458 660 25 518
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	458 660	0	25 518	484 178
DETTES FINANCIERES	863	22	5 471 688	5 472 573
AVANCES COLLECTIVITES			0	0
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		22	5 468 217	5 468 239
EMP. ET DET. A U.P. ETAB. CREDIT			3 472	4 334
EMP. ET DETTES FINANCIERES DIVERS	863			
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR CDES EN COURS	2 000	0	0	2 000
DETTES D'EXPLOITATION	127 527	96 488	187 118	411 133
DETTES FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES	28 762	96 488	186 074	311 324
DETTES FISCALES ET SOCIALES	98 765		1 044	99 809
DETTES DIVERSES	0	17 688 905	34 631	17 723 536
PREFINANCEMENTS ET RECETTES				
AUTRES DETTES		17 688 905	34 631	17 723 536
COUT DE REVIENT CESSIONS				
DETTES	130 390	17 785 415	5 693 437	23 609 242
COMPTE DE REGULARISATION	0	0	4 605 076	4 605 076
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
NEUTRALISATION RESULTAT			4 605 076	4 605 076
ECART DE CONVERSION PASSIF				
SOUS TOTAL	993 778	17 785 415	10 751 625	29 530 818
COMPTE DE LIAISON		40 104	105 523	145 627
TOTAL GENERAL	993 778	17 825 519	10 857 148	29 676 445

IV-2-1. DETTES FINANCIERES CPA (PASSIF)

Elles se composent :

- . D'emprunts : 5 468 239 €
- . De dépôts et cautionnements reçus : 4 334 €

IV-2-2. COMPTE DE LIAISON (PASSIF)

Il met en évidence la dette entre les opérations et le secteur « fonctionnement » (règlements en attente).

IV-3. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous décompose compte de résultat de la SEM Val de Bourgogne, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SEM), les opérations propres, la part des mandats et la part des conventions publiques d'aménagement et concessions d'aménagement.

RECAPITULATIF COMPTE DE RESULTAT Première Partie

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
VENTES DE MARCHANDISES				
PRODUCTION VENDUE				
BIENS			0	0
SERVICES	300 076			300 076
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	300 076	0	0	300 076
PRODUCTION STOCKEE (coût de revient cessions)			-479 702	-479 702
PRODUCTION IMMOBILISEE	0			0
SUBVENTIONS			6 563	6 563
PARTICIPATIONS COLLECTIVITES			1 089 536	1 089 536
REPRISES SUR AMORT. ET PROV. TRANS. CH.	161 181			161 181
NEUTRALISATION RESULTAT OPERATIONS			-617 255	-617 255
PRODUITS FINANCIERS	2		861	862
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	29 550		13	29 563
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	490 809	0	15	490 825
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS DE MARCHANDISES				
VARIATION DE STOCK DE CHARGES			-548 092	-548 092
ACHATS DE MATIERES				
VARIATION DE STOCK MATIERES				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.	163 533		548 092	711 625
IMPOTS, TAXES ET VERST ASSIMILES	5 498			5 498
SALAIRES ET TRAITEMENTS	293 684			293 684
CHARGES SOCIALES	108 524			108 524
DOTATIONS D'EXPLOITATION :				
SUR IMMOBILISATIONS				
DOT. AUX AMORTISSEMENTS	7 138			7 138
DOT. AUX PROVISIONS	0		0	0
SUR ACTIF CIRCULANT				
POUR RISQUES ET CHARGES				
AUTRES CHARGES	8		15	22
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	578 384	0	15	578 398
RESULTAT D'EXPLOITATION	-87 574	0	0	-87 574
PRODUITS FINANCIERS				
PROD. FIN. DE PARTICIPATIONS	100			100
PROD. AUT. VAL MOB. ET CR. ACT. M.				
INT. ET PROD. FIN. ASSIMILES ET INTERNES	15			15
REP. SUR PROV. ET TRANSF. DE CHARGES				
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				
PROD. NETS. SUR CES. DE VAL MOB. PLACT				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	115	0	0	115
CHARGES FINANCIERES				
DOT. FIN. AUX AMORT. ET PROVISIONS				
INTERETS ASSIMILES ET INTERNES	0			0
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				
CHARGES NETTES / CES. VAL MOB. PLACT.				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	115	0	0	115
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-87 459	0	0	-87 459

RECAPITULATIF COMPTE DE RESULTAT Deuxième partie

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PROD.EXCEPT.SUR OPE.DE GESTION	0			0
PROD.EXCEPT.SUR OPE.EN CAPITAL	0			0
REPRISES SUR PROV.ET TRANSF.CHARGES				
VAR PROVCHARGES PREVISIONNELLES OP	0		0	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHAR.EXCEPT.SUR OPE.DE GESTION	0			0
CHAR.EXCEPT.SUR OPE.EN CAPITAL	134			134
DOT.EXCEPT AUX AMORT.ET PROV.	116 660			116 660
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	116 794	0	0	116 794
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-116 794	0	0	-116 794
PARTICIP. DES SALAIRES AUX RESULTATS				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
TOTAL DES PRODUITS	490 924	0	15	490 939
TOTAL DES CHARGES	695 178	0	15	695 192
BENEFICE OU PERTE	-204 253	0	0	-204 253

IV-3-1. PRODUCTIONS VENDUES (COMPTE DE RESULTAT CPA)

Il s'agit des recettes propres des CPA : cessions de terrains aménagés, locations.

IV-3-2. SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS CPA (COMPTE DE RESULTAT)

Cela comprend l'ensemble des subventions et participations reçues sur l'exercice 2020.

IV-3-3. PRODUCTIONS STOCKEES CPA (COMPTE DE RESULTAT)

Elles se composent de la variation des encours par rapport à l'exercice précédent.

L'encours est égal à :

total charges prévisionnelles de l'opération x pourcentage d'avancement de l'opération.

IV-3-4. CHARGES D'EXPLOITATION CPA (COMPTE DE RESULTAT)

Les 548 092 € de la ligne « variation de stock de charges » traduisent les charges HT engagées au cours de l'exercice 2020 :

Opération	2019 (€)	2020 (€)
PAVB	49 172	77 069
Sucrerie	88 781	15 949
Thalie - Prés Devant - Pont Paron	814 972	15 795
Pré St Loup - St Loup de Varennes	76 693	74 206
Prés St Jean II	65 782	91 964
Champ Ladoit - Mercurey	14 896	10 138
Les Cèdres - Mercurey	13 247	12 183
Les Goujons - St Vallier	44 344	114 121
Lot. André Malraux - Autun	19 414	10 460
Lot. Chemin de la Coudre - Chalon	287 681	126 208
TOTAL	1 474 983	548 092

V. RENSEIGNEMENTS DIVERS

V-1. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation ou de contrôle ou cession au cours de l'exercice écoulé : NEANT

Situation de nos filiales et des sociétés contrôlées à la clôture de l'exercice :

S.A. NIDEV - Nicéphore Immobilier Développement :

Il est rappelé que la SEM Val de Bourgogne est actionnaire de la S.A. NIDEV depuis sa création. Depuis l'augmentation de capital décidée en 2008, la SEM Val de Bourgogne possède 5 % des actions de la S.A. NIDEV soit 78 000 € sur un capital de 1 560 000 €.

Le montant des avances en compte courant d'associé s'élève à la clôture de l'exercice à 76 982 €.

Ces avances ont été rémunérées et ont contribué en 2020, pour 100 € au résultat financier de la SEM Val de Bourgogne.

V-2. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Dans le cadre du dispositif d'Épargne Salariale visé à l'article L225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscriptions ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

V-3. CONTRATS CONCLUS EN 2020 AVEC DES ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL SOCIAL

- . Mandat de gestion technique de patrimoine locatif avec la Communauté Urbaine Creusot-Montceau

V-4. INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT

Les articles L.441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, dans leur rédaction issue du décret n° 2017-350 du 20 mars 2017, imposent de présenter :

1. Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice :

Retard	Nombre de factures non réglées au 31.12.2020	Montant des factures non réglées	Montant rapporté aux achats de l'exercice
> 31 jours	1	778,94 €	NS

2. Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice :

Retard	Nombre de factures non réglées au 31.12.2020	Montant des factures non réglées	Montant rapporté au CA de l'exercice
< 7 jours	3	3 198,01 €	0,65 %
8 à 31 jours	2	2 133,06 €	0,43 %

**SEM VAL DE BOURGOGNE
S.A.E.M.L. au capital de 1 079 808 Euros**

**71100 CHALON SUR SAONE
424 673 531 RCS CHALON SUR SAONE**

**RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 079 808 €	1 079 808 €	1 079 808 €	1 079 808 €	1 079 808 €
Nombre des actions ordinaires existantes	71 040	71 040	71 040	71 040	71 040
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 269 449 €	4 465 998 €	3 210 524 €	3 333 652 €	779 780 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 213 €	58 797 €	82 272 €	4 113 €	-197 115 €
Impôts sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 230 €	52 951 €	-250 545 €	-3 658 €	-204 252 €
Résultat net distribué	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
III - Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.20 €	0.83 €	1.16 €	0.06 €	-2.77 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.13 €	0.75 €	-3.53 €	-0.05 €	-2.88 €
Dividende net attribué à chaque action					
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	6	9	9	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	274 693 €	293 228 €	354 717 €	330 632 €	293 683 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	115 383 €	120 373 €	142 381 €	133 785 €	108 523 €



RAPPORT
D'ACTIVITE



EXERCICE 2020

OP 003 - PAVB (ACTISUD)

Date du contrat : Février 2002

Client : Grand Chalons

AMENAGER

La commercialisation du parc d'activités ACTISUD a connu un rebond en 2020, en particulier sur le second semestre. On notera ainsi la vente finale à la société CMS de près de 9 000 m² de terrain sur la partie située à Sevrey à l'automne et la signature d'un compromis de vente sur plus de 40 000 m² de terrain sur la partie située à Saint-Loup-de-Varennes.

*Projet entreprise CMS vendu**Projet JMG Partners sous compromis*

La dynamique semble se poursuivre avec la perspective de deux signatures de compromis de vente et de deux signatures de ventes définitives pour début d'année 2021.

La surface de terrains vendue en 2020 est égale à la somme des surfaces vendues depuis 2015.

A fin 2020, le taux de commercialisation des terrains du parc d'activités atteint 80 % en surface.

La perspective pour 2021 est d'atteindre près de 90 % de surface vendue.

De futurs travaux sont à l'étude depuis décembre 2020, pour des stationnements poids lourds à réaliser à la mi-2021. Enfin, un récolement des réseaux à l'échelle de la ZAC a également débuté en fin d'année, pour un rendu définitif au cours du premier trimestre 2021.

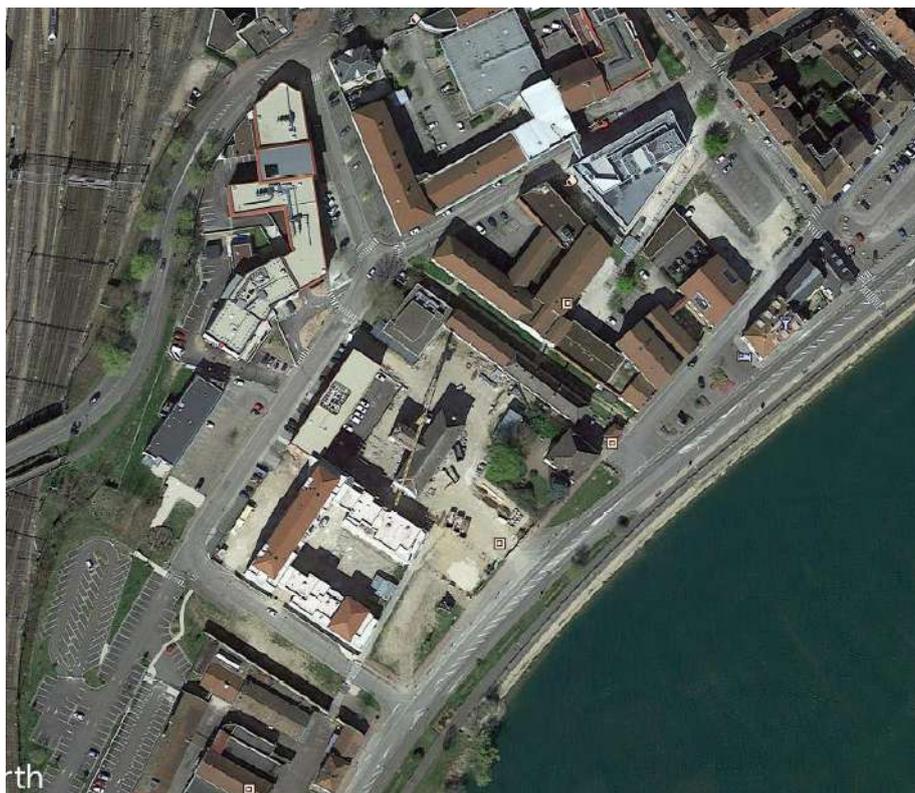
OP 015 – Lotissement de la Sucrierie

Date du contrat : Septembre 2004

Client : Grand Chalons

AMENAGER

L'année 2020 est la dernière du contrat de concession d'aménagement du quartier. Elle a donc été consacrée à préparer la clôture du projet, en soldant les derniers engagements et en accompagnant les dernières constructions en cours : le CFAI a été livré dans l'année, les chantiers de la partie logements de la SCI Immobilière et de l'Usinerie étaient en cours, quand le reste des programmes était achevés et livrés.



La Sucrierie vue du ciel - Google Earth décembre 2020

Cette concession d'aménagement a pris fin le 21 décembre 2020. Le dossier de clôture de l'opération est en cours de rédaction.

OP 027 – ZAC THALIE PRES DEVANT PONT PARON

Date du contrat : Septembre 2004

Client : Grand Chalons

AMENAGER

La concession arrivait à échéance le 31 décembre 2019. Le bilan de clôture a été adressé en 2020 au Grand Chalons. Il doit être délibéré au premier semestre 2021.

OP 035 - ZAC Pré du Saint-Loup

Date du contrat : Décembre 2007

Client : Commune de Saint-Loup-de-Varennes

AMENAGER

En 2020, suite aux élections municipales et au changement de municipalité sur la commune, la SEM Val de Bourgogne a informé les nouveaux élus de la situation de l'opération et engagé des discussions pour modifier et optimiser l'aménagement de la zone restante de la ZAC, actuellement non viabilisée, afin de réduire le déficit prévisionnel du bilan de l'opération. Les pistes de réflexion ont conduit à privilégier la viabilisation de petits lots à bâtir le long des voiries (Rue de Saint Loup et Rue Grenier) et de conserver un tènement central pour l'accueil d'un équipement à dominante médico-sociale.



En parallèle de ces échanges, la commercialisation des terrains déjà viabilisés a été poursuivie, avec la signature d'une vente et de trois compromis dont les ventes sont en cours de concrétisation en ce début d'année 2021. Cette reprise constatée au second semestre semble se poursuivre et de nouveaux terrains seront viabilisés au second semestre 2021 pour profiter au maximum de cette dynamique.

OP 041 - ZAC des PRES SAINT- JEAN

Date du contrat : Janvier 2010

Client : Ville de Chalon-sur-Saône

AMENAGER

La totalité des actions d'aménagement et de construction prévues à la concession sont achevées. L'activité concerne donc la gestion locative du Pôle de santé, avec, au-delà des habituels mouvements de locataires, une activité axée en 2020 sur la prévention de la pandémie de COVID-19, une partie des locaux ayant été mise à disposition pour la réalisation de tests de dépistage.

EN 2020, les travaux juridiques et financiers de préparation de la clôture de l'opération ont été engagés en étroite collaboration avec les services de la Ville de Chalon-sur-Saône.

OP 045 - Champ Ladoit

Date du contrat : Juillet 2010

Client : Commune de Mercurey

AMENAGER

La commercialisation en 2020 sur le lotissement a été ralentie avec une option signée fin 2020 pour le lot 8. La construction de maison sur le lot 7 vendu en 2019 s'est terminée en 2020.

La SEM Val de Bourgogne a poursuivi ses efforts de commercialisation avec la mise en place d'un publi-reportage dans un journal local et la diffusion de spots publicitaires sur une radio locale. Depuis début 2021, la SEM Val de Bourgogne a sollicité des agences immobilières spécialisées dans les biens de la côte chalonaise, pour la mise en place d'une nouvelle stratégie de commercialisation des six lots restants.



OP 046 - Les Cèdres

Date du contrat : Juillet 2010

Client : Commune de Mercurey

AMENAGER

En 2020, la construction de la maison sur le lot 4 vendu en 2019 a bien avancé et la vente du lot 11 s'est concrétisée au dernier semestre avec un démarrage de la construction. L'option signée en 2019 sur le lot 1 n'a finalement pas abouti, le client n'ayant pas reçu l'accord de sa banque. Une option a été signée pour le lot 3.

Un permis d'aménager modificatif n°6 a également été déposé et obtenu en Juillet 2020, pour reporter le différé des travaux de finition à l'échelle du lotissement au 9 Janvier 2024, date de fin du contrat de concession d'aménagement de la SEM Val de Bourgogne.



OP 066 - SAONEOR - Etudes et travaux

Date du contrat : Mai 2013

Client : Grand Chalons

AMENAGER

En 2020, la SEM Val de Bourgogne a suivi les travaux d'aménagement du parking situé à proximité de l'Espace Entreprises, jusqu'à la réception des travaux et l'ouverture au véhicules légers.



Une importante activité a concerné les études et procédures nécessaires à la mise en œuvre de la ZAC SAONEOR 2 :

- . En début d'année, la SEM Val de Bourgogne a soumis pour validation en Conseil communautaire le bilan de la concertation publique menée sur l'année 2019. Suite à cette validation, la SEM Val de Bourgogne a pu faire finaliser l'étude d'impact par le bureau d'étude et organiser la procédure de participation électronique du public réglementaire qui s'est déroulée du 16 Juin au 17 Juillet 2020. A l'issue de cette procédure, la SEM Val de Bourgogne a pu soumettre le dossier complet de création de la ZAC comprenant en annexe les études réalisées (étude d'impact, étude de sol et compléments faune flore) ainsi que le bilan de la participation électronique du publique sur l'étude d'impact, pour approbation au Conseil Communautaire le 13 Octobre 2020.
- . En parallèle, la SEM Val de Bourgogne a déposé le dossier complet d'Autorisation Environnementale à la DDT de Saône-et-Loire en Juin 2020, comprenant notamment le dossier Loi sur l'eau. Entre Juin et Décembre 2020, la SEM Val de Bourgogne a échangé avec la DDT et organisé avec le bureau d'étude les réponses et compléments demandés dans le cadre de l'instruction du dossier jusqu'à la validation du dossier pour ouverture de l'enquête publique début 2021.
- . La SEM Val de Bourgogne a également échangé avec la DRAC Bourgogne Franche Comté, pour organiser et suivre un diagnostic archéologique complémentaire au Nord-Ouest du périmètre de la ZAC. Ce diagnostic réalisé en Septembre 2020 n'a pas donné lieu à une prescription de fouille archéologique.

OP 067 - ZAC des Goujons à Saint-Vallier

Date du contrat : Juillet 2013

Client : Communauté Urbaine Creusot-Montceau

AMENAGER

En 2020, la SEM Val de Bourgogne a suivi la finalisation des études et engagé les travaux de viabilisation, après consultation des entreprises de travaux, de 7 nouveaux lots situés le long de la Rue Jean Baptiste Philippon. Il a également été validé avec la CUCM de poursuivre à la suite de ces travaux, les travaux de finition Rue Jeannine Thavaux et Rue Alain Mimoun début 2021.

Dans ce contexte la SEM Val de Bourgogne a lancé une consultation de financement pour la mise en place d'un prêt bancaire sur l'opération, qui a été signé début 2021 avec le Crédit Coopératif pour un montant de 150 000 € et qui a nécessité la délivrance par la CUCM d'une garantie bancaire à hauteur de 50 % de cet emprunt.

Par ailleurs fin 2020, la SEM Val de Bourgogne a démarré la commercialisation des nouveaux lots Rue Jean Baptiste Philippon avec une actualisation des visuels de communication et des publications sur les abris bus locaux ainsi qu'avec des spots publicitaires à la radio. Ainsi, les premiers prospects se sont manifestés avec pour l'instant au 1^{er} trimestre 2021 la signature d'une option sur le lot 15.

Sur le reste de la ZAC un compromis a été signé en 2020 concernant le lot 14, dont la vente s'est concrétisée début 2021, ainsi qu'une option signée fin d'année sur le lot 2.



OP 077 - Lotissement André Malraux à Autun

Date du contrat : Octobre 2014

Client : Commune d'Autun

AMENAGER

Si aucune nouvelle vente de terrain n'est intervenue en 2020, la période successive au confinement du printemps 2020 a été propice à de nouveaux contacts. Ainsi, à fin 2020, 1 lot était sous compromis tandis que 5 lots étaient sous option d'achat.

Toutefois le terme de la concession approchant, et la commercialisation n'ayant pas été aussi rapide qu'attendu, il a été convenu avec la Commune d'Autun de formaliser un avenant. Celui-ci a pour but de prolonger la durée du contrat de concession (dorénavant fixée à 9 ans) et de procéder à un ajustement des prix de vente des terrains. La baisse a été d'environ 11 % en moyenne sur les 13 lots encore disponibles. La Commune d'Autun a également augmenté sa participation financière au projet afin de permettre cette baisse de prix.

OP 086 - EMA centre-ville à Chalon

Date du contrat : Novembre 2015

Client : Grand Chalon

CONSTRUIRE

Après une réception des ouvrages le 3 août 2018 et la fin de l'année de GPA étendue en début d'année 2020, il reste à approuver officiellement le bilan de clôture de l'opération pour finalement la clôturer.

OP 087 - Crèche à Bourbon-Lancy

Date du contrat : Novembre 2015

Client : Ville de Bourbon-Lancy

CONSTRUIRE

A l'issue de la période de Garantie de Parfait Achèvement, la SEM Val de Bourgogne a transmis le bilan de clôture de l'opération de mandat qui a été approuvé par la collectivité.

OP 091 - Lotissement Chemin de la Coudre à Chalon

Date du contrat : Mai 2016

Client : Ville de Chalon-sur-Saône

AMENAGER

Les travaux de finition de la tranche ferme Rue Simone Veil ont été terminés ainsi que les travaux en tranche optionnelle Rue André Breton et il a été programmé la fin de l'ensemble des travaux sur le lotissement au premier trimestre 2021.



Un permis d'aménager modificatif n°3 a été obtenu le 15 Juin 2020 afin d'exclure du lotissement les lot n°1 et 2 destinés à accueillir une maison médicale en accord avec la ville de Chalon-sur-Saône, tout en veillant au respect du cadre paysager et architectural du lotissement avec les médecins porteurs du projet.



Par ailleurs, la SEM Val de Bourgogne a poursuivi ses efforts de commercialisation qui ont été concluants puisque 8 ventes de terrains ont été signées, ainsi que 3 compromis dont les ventes se sont concrétisées au 1^{er} trimestre 2021.

Début 2021, un nouveau compromis a également été signé ainsi qu'une option d'achat sur le dernier terrain disponible.

OP 092 - Rénovation-Extension de l'EHPAD Saint-Antoine à Autun

Date du contrat : Juin 2016

Client : Groupe SRS

CONSTRUIRE

En 2020 la SEM Val de Bourgogne a piloté la poursuite des travaux d'extension et de réhabilitation, en particulier sur la partie ouest du site. L'extension, consistant en la réalisation d'une douzaine de chambres et d'espaces de vie pour un public de seniors atteints de la maladie d'Alzheimer, a obtenu son clos couvert au premier trimestre et le chantier de second œuvre a ensuite démarré.

Après le premier confinement qui a induit une baisse de l'activité du chantier, la reprise a été très efficace. Une fois cette partie du site achevée, des résidents ont pu y être installés, ouvrant la possibilité de commencer les travaux dans les étages de l'EHPAD.

L'opération a ainsi connu deux réceptions partielles :

- Livraison de l'unité protégée en extension du bâtiment existant au RDC au mois de juillet
- Livraison d'une dizaine de chambres supplémentaires dans les étages au mois de novembre

En parallèle, nous avons beaucoup progressé sur les prestations de ravalement des façades et réalisé deux nouveaux parkings au bénéfice des agents et visiteurs de l'établissement. Le recouplement des combles de l'établissement a également été lancé, tout comme la mise en place progressive du système définitif de sécurité incendie.

Une réception de la nouvelle cuisine de l'établissement et d'une quinzaine de chambres réhabilitées sont prévues en début d'année 2021, après l'essentiel des travaux d'équipement / cloisonnement / finition réalisés au dernier trimestre 2020. La fin de chantier est prévue durant l'été 2021.



OP 093 - Ecole élémentaire à ECUISSES

Date du contrat : Mars 2016

Client : Commune d'Ecuisse

CONSTRUIRE

Le bilan de clôture de l'opération, inférieur en euros constants de 4% par rapport à l'enveloppe financière votée, a été adressé à la Commune pour approbation le 19 décembre 2019.

Le dossier de clôture a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 27 janvier 2020.

OP 094 – Résidence AMEC quartier Sucrierie

Date du contrat : Septembre 2016

Client : Association Médico-Educative Chalonnaise (AMEC)

CONSTRUIRE

La réception de la résidence Pierre CAREME, foyer d'hébergement traditionnel de 33 places pour adultes handicapés et de l'accueil de jour est intervenue fin août 2019.

L'année 2020 a donc été consacrée au traitement des quelques problèmes survenus au cours de l'année de parfait achèvement et à la clôture des marchés.

Le bilan de clôture de l'opération a été adressé à l'AMEC le 29 janvier 2021.

OP 095 - SAONEOR II - Etudes et travaux réserve foncière

Date du contrat : Mai 2016

Client : Grand Chalons

AMENAGER

En 2020, l'ensemble des travaux de viabilisation conduit par la SEM Val de Bourgogne sur la 1^{ère} phase d'aménagement de la réserve foncière de SAONEOR se sont terminés y compris ceux le long de la Rue de la Vie aux Vaches liés à la modification du tènement XXL.

La SEM Val de Bourgogne a également accompagné le service développement économique du Grand Chalons, comme appui technique, lors de leurs échanges avec les prospects industriels souhaitant s'implanter sur la zone.



OP 096 - Gestion locative CUCM II

Date du contrat : Mai 2016

Client : Communauté Urbaine Creusot-Montceau

GERER

La SEM Val de Bourgogne s'est associée les services de la Régie COLLIER comme cotraitant. Elle-même s'appuie sur un prestataire extérieur qui offre un service Intranet pour le propriétaire, les entreprises et les locataires.

La SEM Val de Bourgogne et ses partenaires ont ainsi poursuivi la réalisation de leurs missions respectives jusqu'à l'achèvement du contrat le 31 mars 2020. Cette opération est donc achevée.

OP 097 - Déchèterie à Châtenoy-le-Royal

Date du contrat : Mai 2016

Client : Grand Chalons

CONSTRUIRE

Après une réception des ouvrages le 18 décembre 2018 et la fin de l'année de GPA, il reste à approuver officiellement le bilan de clôture de l'opération.

OP 099 - AMO maison de santé pluridisciplinaire à Crissey

Date du contrat : Septembre 2016

Client : Commune de Crissey

CONSTRUIRE

La SEM Val de Bourgogne a accompagné la collectivité jusqu'à la fin de la période de Garantie de Parfait Achèvement soit fin Juin 2020. Une note de clôture de la mission d'AMO accompagnée du bilan final de l'opération a été transmis et validé par la collectivité fin 2020.



OP 100 – Construction d'un EHPAD à Saint-Germain-du-Plain

Date du contrat : Avril 2016

Client : EPIC EHPAD de Saint-Germain-du-Plain et Varennes-le-Grand

CONSTRUIRE

SITE DE SAINT GERMAIN DU PLAIN

La SEM Val de Bourgogne a poursuivi la tenue du chantier efficacement durant l'ensemble de l'année 2020. Malgré une activité réduite mais persistante durant le premier confinement, le clos-couvert a été atteint à la fin du printemps 2020, et les travaux de second œuvre ont pu démarrer.

Le cloisonnement à l'échelle du bâtiment est fini en fin d'année 2020, alors que l'essentiel des prestations de raccordements / gaines techniques / sols / aménagements paysagers des patios en rez-de-chaussée et du rez-de-jardin logistique seront également achevés. 2021 doit permettre de terminer l'aménagement du R+1 et permettre à notre client de démarrer son exploitation.

Le bâtiment a également été raccordé à l'ensemble des réseaux dans la rue (électricité avec un transformateur privé, gaz, fibre et télécoms, assainissement, eau potable), et le projet pourrait intégrer dès début 2021 des aménagements de jardins supplémentaires en partie est du site.

Le lot signalétique sera désigné au début du mois de février 2021, pour une réception des ouvrages prévue en mai.



SITE DE VARENNES-LE-GRAND

La SEM a finalisé le recrutement du maître d'œuvre de conception, qui a été désigné en février 2020, en vue d'une consultation d'entreprises de travaux en fin d'année. Le planning d'études a été tenu, avec la validation d'un diagnostic au premier trimestre, puis celle des phases d'avant-projet avant l'été.

Le permis de construire est déposé depuis le printemps et a reçu un avis favorable à l'automne.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne au début de l'automne, et il est prévu d'attribuer les marchés de travaux au cours du mois de février 2021.

Le projet prévoit globalement une extension pour augmenter la quantité de chambres et une reconstitution des espaces intérieurs pour parfaire le confort d'usage. Une partie non négligeable du projet est enfin de mettre aux normes actuelles le bâtiment, pour que l'exploitant ait un outil performant pour les trente ans à venir.



OP 105 – Centre de Formation d’Apprentis de l’Industrie

Date du contrat : Décembre 2017

Client : CFAI 21-71

CONSTRUIRE

Début 2020, La SEM Val de Bourgogne a accompagné le CFAI 21-71 pour permettre une réception partielle de l’atelier, occupant le R+1 du bâtiment, indispensable à ses activités à partir de Mars 2020.

Ensuite, la SEM Val de Bourgogne a dû organiser et gérer la réalisation des travaux restants en prenant en compte de nombreuses problématiques comme l’interruption du chantier suite confinement national, la défaillance d’une entreprise pour la réalisation de la chape du R+2, et les fissures apparues sur le plancher de l’atelier nécessitant des expertises techniques pour vérifier la conformité des charges admissibles avec l’usage attendu.

L’ensemble de ces problématiques ont nécessité le recours à un avocat pour s’assurer d’un suivi juridique pertinent des différents litiges. La SEM Val de Bourgogne a pu organiser une prise de possession du bâtiment par le CFAI 21-71 sans réception définitive, du fait des investigations complémentaires nécessaires que la SEM Val de Bourgogne a dû organiser avec l’entreprise de gros-œuvre en concertation avec l’équipe de maîtrise d’œuvre et le contrôleur technique au dernier trimestre 2020. L’établissement est donc désormais en exploitation complète.



OP 106 – Foyers de l'ADFAAH

Date du contrat : Janvier 2018

Client : ADFAAH

CONSTRUIRE

L'ADFAAH a confié à la SEM Val de Bourgogne un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée en vue :

- De l'extension du FAM de Sennecey-le-Grand,
- De la rénovation partielle et de l'extension du foyer de vie de Givry (une intervention complémentaire devant également être menée par l'OPAC de Saône-et-Loire sur une partie du foyer lui appartenant),
- De la rénovation totale du foyer de vie de Buxy.

Afin de permettre le relogement des résidents, l'opération de Buxy ne pourra être réalisée qu'après achèvement des travaux à Sennecey-le-Grand et Givry.

En 2020, l'avancement des différents projets est le suivant :

FAM de Sennecey-le-Grand :

Après un début de travaux en septembre 2019, les opérations ont ensuite été impactées par le confinement du printemps. Malgré cette activité réduite, la réception partielle de l'Unité 7, regroupant 12 chambres, et de l'extension du Pôle médical a eu lieu le 9 novembre 2020.

L'agrandissement de 2 chambres des unités 1 et 3 s'est poursuivie sur la fin d'année 2020 avec une livraison prévue fin février 2021. En fin d'année, l'ensemble des cloisonnements étaient réalisés et les équipements techniques ainsi que les différents revêtements restaient à être réalisés.



Foyer de Givry :

Le permis de construire délivré le 26 novembre 2019 est devenu définitif le 19 février 2020. Le chantier a été engagé début juillet 2020 après une longue phase d'optimisation technique et financière ainsi qu'après l'intégration des nouvelles contraintes dues au COVID-19. Les travaux ont été menés à bon rythme tout au long du second semestre, avec des intervenants efficaces et une météo clémente.

Ainsi, à la fin de l'année 2020, les charpente étaient en cours de pose sur les unités d'hébergement, et le gros-œuvre des autres extension était bien avancé.

La livraison des unités d'hébergement et des autres locaux neufs (dont une cuisine et une grande salle de restauration) est prévue à l'été 2021. Les travaux de rénovation du bâtiment historique seront engagés après l'emménagement des résidents et salariés dans les nouveaux locaux.



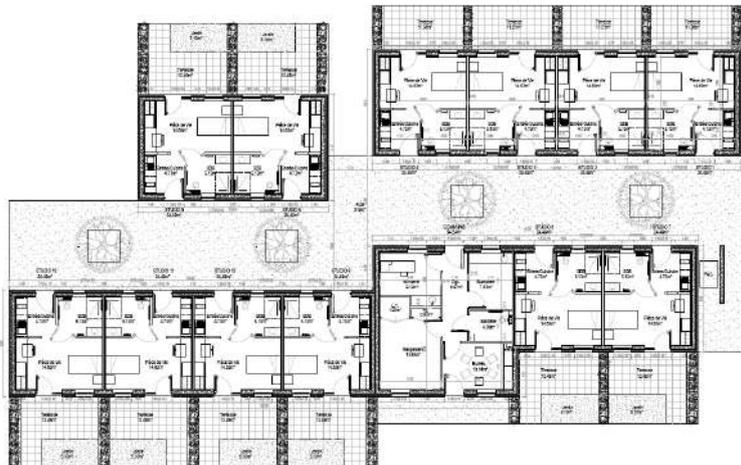
Vue du chantier le 7 janvier 2021

Foyer de Buxy :

L'esquisse ayant été approuvée en 2018 et ce projet étant conditionné par la réalisation préalable des projets de Sennecey-le-Grand et Givry, les études du foyer de Buxy ont été mises en suspens tout au long de l'année 2019. Elles ont repris en 2020, avec une concertation avec le SDIS en vue de la demande de permis de construire, déposée le 11 décembre.

A fin 2020, l'ensemble des études techniques était achevé, y compris la conception de la cuisine dont la rénovation complète a été ajoutée au programme par le maître d'ouvrage en cours d'année. Le projet initial a été revu, la rénovation-extension du foyer étant désormais accompagnée de la création de 12 studios neufs constituant une ruelle, ces studios devant être une brique de la démarche d'autonomisation des résidents.

L'autorisation d'urbanisme a été délivrée le 18 mars 2021 et les intervenants sont en ordre de marche pour pouvoir démarrer un chantier en toute fin d'année 2021.



Plan de la ruelle de 12 studios

OP 107 – Extension du parking du Centre Hospitalier de Chalon

Date du contrat : Janvier 2018

Client : CH William MOREY

AMENAGER

A l'occasion de l'étude sur la question du stationnement sur la ZAC Thalie, le Centre Hospitalier William MOREY a souhaité agrandir son parking d'une centaine de places. Il a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération à la SEM Val de Bourgogne, et a signé une convention de groupement de commande avec la SEM qui engageait de son côté la réalisation du parking à céder à la Croix-Rouge.

Les parkings définitifs ont été livrés à la fin du mois de mars 2019, ainsi qu'il était prévu. Les marchés ont été clos courant 2020, et le dossier de clôture remis à l'hôpital en septembre 2020.

OP 109 – Aménagement des terrains Freyssinet

Date du contrat : Avril 2018

Client : Le Grand Chalon

AMENAGER

Les travaux de réfection de la dalle de l'ancienne halle Freyssinet ont été engagés en début d'année 2020 : la finalisation des longrines périphériques et l'amenée de terres végétales a imprimé la topographie définitive du parc. Le contrat de la SEM s'est achevé en février 2021, pour un transfert du suivi de l'opération à la SPL Sud Bourgogne Aménagement.

**OP 110 – Schéma d'aménagement du cœur de ville de Torcy**

Date du contrat : Août 2018

Client : Torcy

ETUDIER

Il n'y a pas eu d'activité opérationnelle sur ce projet au cours de l'année 2020. Une rencontre a été organisée avec les nouveaux Elus, sans permettre de savoir si d'autres prestations seront demandées à l'avenir.

OP 111 – Restaurant scolaire à Virey-le-Grand

Date du contrat : Septembre 2018

Client : VIREY-LE-GRAND

CONSTRUIRE

La Commune de Virey-le-Grand a réalisé la pose de la première pierre de cette opération le 17 janvier 2020. Celle-ci consiste à réaliser un restaurant scolaire avec une formule de semi-self ainsi qu'une garderie.

En dépit des mesures de baisse d'activités connues lors du confinement, l'objectif de livraison n'a été que très peu décalé avec une réception estimée à la fin du mois d'avril 2021.

Le clos-couvert est finalisé tandis que l'isolation et les doublages sont en cours de réalisation en cette fin d'année 2020.

Dans le cadre des subventions sollicitées par la Commune, plusieurs tests d'étanchéité intermédiaire (bâtiment, réseaux ventilations) ont été réalisés. Leurs excellents résultats montrent la conception pertinente ainsi qu'une qualité particulière de mise en œuvre des entreprises retenues.



OP 114 – Mise aux normes de l'aire de carénage, port de plaisance de Chalon-Sur-Saône

Date du contrat : Novembre 2019

Client : Le Grand Chalon

AMENAGER

Afin d'obtenir le label pavillon bleu, rarement obtenu pour des ports dans les terres, le Grand Chalon a confié à la SEM le soin de mettre aux normes l'aire de carénage du port de plaisance de Chalon-sur-Saône.

La SEM a piloté des études de maîtrise d'œuvre en deuxième semestre 2019, le premier trimestre 2020 a été mis à profit pour que nous puissions consulter des entreprises de travaux (attribution du marché en mars).

Les travaux ont ensuite duré environ deux mois et demi, peu impactés par la crise sanitaire. La réception a été prononcée en juin, pour une mise en service immédiate. Aucun dysfonctionnement sur les ouvrages n'a été décelé ensuite jusqu'à la fin de l'année.

L'année de parfait achèvement sera terminée à la fin du premier semestre 2021 ; il ne nous restera qu'à valider le bilan de clôture de l'opération pour la clore.

**OP 116 – LP Haigneré et IFSI à Blanzly**

Date du contrat : Octobre 2019

Client : Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté

CONSTRUIRE

Ce mandat concerne la restructuration du Lycée professionnel Haigneré et de l'IFSI à Blanzly et Montceau-les-Mines. Il s'agit du premier contrat conclu par la SEM avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Nous intervenons comme cotraitant dans un groupement constitué avec SEDIA, mandataire. La répartition des missions entre SEDIA et la SEM Val de Bourgogne est la suivante : SEDIA assure l'ensemble des prestations du mandat jusqu'à l'appel d'offres travaux ; la SEM Val de Bourgogne assurera le suivi de chantier, sur plusieurs années.

Ainsi, en 2020, la prestation de la SEM Val de Bourgogne a été limitée, le projet étant en phases de recrutement de maître d'œuvre puis d'études de conception.

OP 117 – Etude immobilière résidence intergénérationnelle

Date du contrat : Décembre 2019

Client : Commune de G nelard

ETUDIER

Cette  tude, principalement men e par NOVEA, a pour objet d'assister la commune de G nelard dans la d finition d'un projet immobilier de r sidence interg n rationnelle en plein c ur du bourg :  tude de march , en qu te aupr s de la population cible, bilans financiers, proposition de montage. A fin 2020, le rapport d' tudes  tait remis   la Commune et des discussions  taient engag es avec plusieurs op rateurs potentiels.

OP 119 - Gestion locative CUCM III

Date du contrat : Janvier 2020

Client : Communaut  Urbaine Creusot-Montceau

GERER

Pour ce nouveau mandat de gestion, la CUCM a fait le choix d'allotir ce march . Le lot 1 porte sur l'accueil t l phonique et la qualification des demandes des locataires. Le lot 2, que la SEM Val de Bourgogne s'est vu attribu , correspond au mandat de gestion pour l'entretien des b timents. La R gie Collier intervenant en sous-traitance sur ce lot, dans le cadre de la relation avec le locataire et la gestion des bons d'intervention. La SEM Val de Bourgogne  tant ainsi en charge de la toute la partie commande publique

La r daction de l'ensemble des pi ces administratives et techniques des diff rents march s s'est d roul e au printemps. Ces 11 march s de services, travaux ou prestations intellectuelles ont  t  notifi s dans le courant du mois de juillet.

Dans le cadre du n cessaire contr le de l'ex cution des prestations, un responsable d'op ration de la SEM Val de Bourgogne se d place sur l'ensemble des sites une fois par mois.

OP 120 - ATMO reconstruction Nouvel H pital de Sevrey

Date du contrat : Ao t 2020

Client : CHS de SEVREY

CONSTRUIRE

Cette mission consiste   accompagner le CHS de Sevrey dans sans projet de reconstruction sur site dit « Nouvel H pital de Sevrey - NHS ».

L'op ration sera r alis e par un groupement d'entreprises dans le cadre d'un march  global de performance regroupant la conception, la r alisation, l'exploitation et la maintenance du nouvel h pital, dont le co t des travaux est  valu    plus de 50 M  HT. Les travaux seront r alis s en plusieurs phases successives sur environ 6 ans, en fonction des contraintes budg taires du CHS et d'exploitation de l'h pital dont l'activit  ne devra pas cesser.

Sur ce projet qui d passe les comp tences de la SEM, nous avons su constituer autour de nous un groupement performant et exp riment  avec la SERL (programmation immobili re, gestion de la proc dure de passation du march  global de performance), CLER Ing nierie (Expert exploitation des syst mes techniques), GEC Rh ne-Alpes (Economie de la construction), Milieu Studio (Environnement) et SAMOE (d molition-d samiantage).

Sur le dernier trimestre 2020, les prestations du groupement se sont centr es sur la programmation immobili re et la pr paration du lancement de la consultation globale. Le titulaire du march  global de performance devrait  tre d sign  en fin d'ann e 2021. L'intervention de la SEM Val de Bourgogne sera donc importante sur ce projet   compter du premier trimestre 2022 puisque notre soci t  assurera le suivi de chantier pour le compte du client.

Plaquette

SEM du Val de Bourgogne

31/12/2020

Ce document contient 53 pages



SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Rapport	4
1.2	Bilan actif	5
1.3	Bilan passif	6
1.4	Compte de résultat	7
1.5	Annexe	9
2	<i>Détails des rubriques</i>	21
2.1	Bilan actif (détail)	22
2.2	Bilan passif (détail)	24
2.3	Compte de résultat (détail)	26
3	<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	29
3.1	2050 Bilan actif	30
3.2	2051 Bilan passif	31
3.3	2052 Compte de résultat	32
3.4	2053 Compte de résultat (suite)	33
3.5	2054 Immobilisations	35
3.6	2055 Amortissements	36
3.7	2056 Provisions inscrites au bilan	37
3.8	2057 Etat des créances et dettes	39
3.9	2058-A Détermination résultat fisc.	40
3.10	2058-B Déficit prov. non déduct.	41
3.11	Prod. à recevoir charges à payer	42
3.12	Provisions non déductibles	43
3.13	2058-C Affectation du résultat	44
3.14	2059-A Détermin. plus moins-values	45
3.15	2059-B Affectation plus values C/T	46
3.16	2059-C Suivi des moins values L/T	47
3.17	2059-D Affectation plus values L/T	48
3.18	2059-E Détermination VA produite	49
3.19	2059-F Capital social	50
3.20	2059-G Filiales	51
3.21	Détail des charges constatées d'avance	52
3.22	Détail des produits constatés d'avance	53

SEM du Val de Bourgogne

Comptes annuels





**KPMG Entreprises
Bourgogne Sud**
32 Quai Saint-Cosme
C.S. 90051
71103 Chalon-sur-Saône Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 71 87 90 00
Télécopie : +33 (0)3 71 87 90 10
Site internet : www.kpmg.fr

SA SEM Val de Bourgogne

12 rue Alfred Kastler
71530 Fragnes

Chalon-sur-Saône, le 6 mai 2021

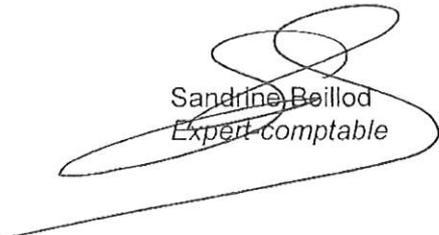
Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 5 décembre 2019, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SA SEM Val de Bourgogne relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	29 530 818 €
— Chiffre d'affaires :	779 780 €
— Résultat net comptable :	-204 252 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.


Sandrine Boillod
Expert-comptable

SEM du Val de Bourgogne

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2019	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	40 208	39 241	966	1 261
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	40 208	39 241	966	1 261
		Immobilisations corporelles	Terrains			
			Constructions			
	Inst. techniques, mat. out. industriels					
	Autres immobilisations corporelles		59 315	54 203	5 112	11 024
	Immobilisations en cours					
		Avances et acomptes				
		TOTAL	59 315	54 203	5 112	11 024
	Immobilisations financières ⁽¹⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	78 000		78 000	78 000
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	1 509		1 509	1 509
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	3 035		3 035	3 035
		TOTAL	82 544		82 544	82 544
Total de l'actif immobilisé		182 068	93 444	88 623	94 830	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	5 914 055	26 108	5 887 947	5 924 919
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL	5 914 055	26 108	5 887 947	5 924 919
		Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances ⁽²⁾	Clients et comptes rattachés	62 610		62 610	80 875
		Autres créances	21 652 509		21 652 509	29 323 019
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	21 715 120		21 715 120	29 403 894
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 825 570		1 825 570	3 258 965
		TOTAL	1 825 570		1 825 570	3 258 965
	Charges constatées d'avance	13 557		13 557	18 498	
Total de l'actif circulant		29 468 302	26 108	29 442 194	38 606 276	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		29 650 371	119 552	29 530 818	38 701 107	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			3 035	3 035	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

SEM du Val de Bourgogne

Passif		Au 31/12/2020	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 079 808)	1 079 808	1 079 808	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	4 070	4 070	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées	1 347	1 347	
	Autres réserves			
	Report à nouveau	-476 243	-472 585	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-204 252	-3 658		
Situation nette avant répartition	404 729	608 981		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
Total		404 729	608 981	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total				
Provisions	Provisions pour risques	458 660	342 000	
	Provisions pour charges	25 518	130 883	
	Total		484 178	472 883
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 468 239	6 689 940	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	431 927	957 352	
	Total		5 900 166	7 647 293
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	2 000		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311 323	947 051	
	Dettes fiscales et sociales	99 809	62 276	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 723 535	24 459 114		
Instruments de trésorerie				
Total		18 134 668	25 468 443	
Produits constatés d'avance	4 605 076	4 503 506		
Total des dettes et des produits constatés d'avance		28 641 911	37 619 242	
Écart de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF		29 530 818	38 701 107	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
	à moins d'un an	28 639 911	37 619 242	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) dont emprunts participatifs	22	22		

SEM du Val de Bourgogne

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	779 780		779 780	3 333 652
	Chiffre d'affaires net	779 780		779 780	3 333 652
	Production stockée			-479 702	-2 874 977
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			161 180	199 683
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			29 564	18	
Autres produits					
	Total			490 823	658 376
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			-548 092	-1 474 983
	Variation de stocks			711 624	1 653 067
	Autres achats et charges externes (3)			5 497	12 276
	Impôts, taxes et versements assimilés			293 683	330 632
	Salaires et traitements			108 523	133 785
	Charges sociales			7 137	7 771
	Dotations - sur immobilisations amortissements				
	d'exploitation - sur actif circulant provisions				
- pour risques et charges					
Autres charges			22	6	
	Total			578 397	662 556
	Résultat d'exploitation	A		-87 573	-4 179
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			99	499
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			14	21
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			114	521
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
	Résultat financier	D		114	521
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-87 458	-3 658

SEM du Val de Bourgogne

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		130 883
	Total		130 883
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	133	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	116 660	130 883
	Total	116 793	130 883
Résultat exceptionnel		F	
		-116 793	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-204 252	-3 658
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		-102
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



**KPMG Entreprises
Bourgogne Sud**
32 Quai Saint-Cosme
C.S. 90051
71103 Chalon-sur-Saône Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 71 87 90 00
Télécopie : +33 (0)3 71 87 90 10
Site internet : www.kpmg.fr

SEM Val de Bourgogne

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2020
Montants exprimés en €**

Ce document contient 12 pages

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	2
1.1	Dérogations aux principes, règles et méthodes de base	2
1.2	Impact de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes de l'exercice	2
1.3	Comparabilité des exercices : changement de méthode de présentation et d'évaluation	2
1.4	Opérations spécifiques en cours au 31 décembre 2020	3
1.4.1	Conventions publiques d'aménagement	3
1.4.2	Conventions de mandats financiers	6
1.5	Opérations propres	7
2	Informations relatives au bilan	7
2.1	Actif	7
2.1.1	Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation	7
2.1.2	Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation	7
2.1.3	Immobilisations financières	7
2.2	Passif	8
2.2.1	Capital	8
2.2.2	Provision pour risques et charges	8
3	Informations relatives au compte de résultat	10
3.1	Ventilation de l'effectif présent au 31 décembre 2020	10
3.2	Transferts de charges	11
3.3	Résultat exceptionnel	11

1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

En outre, les comptes ont été arrêtés en respectant les particularités du plan professionnel, concernant les sociétés d'Économie Mixte d'Aménagement.

Les comptes présentés au 31 décembre 2020 sont arrêtés en conformité avec le règlement 99-05 du Comité de la Réglementation Comptable du 23 juin 1999, relatif au traitement comptable des concessions d'aménagement dans les sociétés d'économie mixte locales.

1.1 Dérogations aux principes, règles et méthodes de base

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes comptables, autre que celle spécifique aux opérations d'aménagement prévues par le règlement du CRC du 23 juin 1999 n'est à mentionner.

1.2 Impact de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes de l'exercice

La société a été impactée par l'épidémie du Covid-19 de la manière suivante :

- Les divers chantiers et projets dont elle a la charge ont été momentanément stoppés ou décalés,
- Le calendrier électoral local a été allongé, retardant d'autant l'engagement de nouveaux projets.

La société a bénéficié des concours suivants :

- Elle a fait appel au chômage partiel et a reçu des indemnités à ce titre pour un montant de 8 169 €.

1.3 Comparabilité des exercices : changement de méthode de présentation et d'évaluation

Les méthodes comptables retenues de présentation et d'évaluation pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020 sont identiques à l'exercice précédent notamment :

- La valorisation des stocks d'en-cours sur opérations d'aménagement est définie en fonction de l'avancement des produits (hors subvention de la collectivité concédante) ;
- La présentation en compte de régularisation actif ou passif d'une quote-part de la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement ;
- L'intégralité des flux annuels des charges et produits sur opérations d'aménagement sont comptabilisés dans les comptes 605 et 705.



1.4 Opérations spécifiques en cours au 31 décembre 2020

1.4.1 Conventions publiques d'aménagement

Opération :	ZAC du parc d'activités du Val de Bourgogne – Secteur Nord Est
Concédant	Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne
Date signature convention	20/02/2002
Date expiration convention	12/02/2025
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	20 310 625 €
Cumul recettes hors participation concédant	13 959 276 €
Cumul Participations concédant	4 905 434 €
En-cours concession au 31/12/2020	18 214 233 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	- 650 477 €

Opération :	AMENAGEMENT DE LA SUCRERIE
Concédant :	Ville de Chalon-sur-Saône
Date signature convention	10/12/2004
Date expiration convention	21/12/2020
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	6 961 975 €
Cumul recettes hors participation concédant	5 269 358 €
Participations concédant	1 729 379 €
En-cours concession au 31/12/2020	6 975 975 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	- 22 761 €

Opération :	THALIE – PRES DEVANT – PONT PARON
Concédant	Communauté d'agglomération Chalon Val de Bourgogne
Date signature convention	11/04/2006
Date expiration convention	31/12/2019
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	15 030 438 €
Cumul recettes hors participation concédant	9 900 869 €
Participations concédant	5 142 942 €
En-cours concession au 31/12/2020	15 044 066 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	255 €

La convention THALIE – PRES DEVANT – PONT PARON s'est terminée fin 2019. Les opérations de liquidation auront lieu courant 2021.



SEM Val de Bourgogne
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Montants exprimés en €
KPMG Entreprises

Opération	ZAC du Pré Saint Loup
Concédant	Commune de Saint Loup de Varennes
Date signature convention	03/12/2007
Date expiration convention	06/12/2031
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	3 624 244 €
Cumul recettes hors participation concédant	1 376 038 €
Participations concédant	0 €
En-cours concession au 31/12/2020	1 498 461 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	122 422 €

Opération	ZAC des Prés Saint Jean 2
Concédant	Ville de Chalon Sur Saône
Date signature convention	28/01/2010
Date expiration convention	16/08/2022
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	14 458 565 €
Cumul recettes hors participation concédant	6 927 808 €
Participations concédant	7 091 657 €
En-cours concession au 31/12/2020	14 484 084 €
Provisions charges prévisionnelles	25 518 €
Neutralisation résultat	464 618 €

Opération	Champ Ladoit Mercurey
Concédant	Commune de Mercurey
Date signature convention	01/06/2010
Date expiration convention	09/01/2023
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	819 691 €
Cumul recettes hors participation concédant	452 314 €
Participations concédant	0 €
En-cours concession au 31/12/2020	452 314 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	0 €



Opération	Les Cèdres Mercurey
Concédant	Commune de Mercurey
Date signature convention	01/06/2010
Date expiration convention	09/01/2024
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	1 007 016 €
Cumul recettes hors participation concédant	530 580 €
Participations concédant	0 €
En-cours concession au 31/12/2020	662 108 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	131 528 €

Opération	ZAC des Goujons
Concédant	Communauté urbaine Creusot-Montceau
Date signature convention	28/06/2013
Date expiration convention	05/07/2024
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	1 319 138 €
Cumul recettes hors participation concédant	334 933 €
Participations concédant	999 533 €
En-cours concession au 31/12/2020	782 016 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	- 552 451€

Opération	Lotissement André Malraux
Concédant	Ville d'Autun
Date signature convention	13/10/2014
Date expiration convention	14/10/2023
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	644 339 €
Cumul recettes hors participation concédant	186 142 €
Participations concédant	0 €
En-cours concession au 31/12/2020	333 930 €
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	147 788 €

Opération	Chemin de la Coudre
Concédant	Ville de Chalon-sur-Saône
Date signature convention	26/04/2016
Date expiration convention	31/12/2022
Prise en charge résultat	Concédant
Cumul dépenses	1 586 197 €
Cumul recettes hors participation concédant	1 506 382 €
Participations concédant	0 €
En-cours concession au 31/12/2020	1 506 382€
Provisions charges prévisionnelles	0 €
Neutralisation résultat	0 €

1.4.2 Conventions de mandats financiers

- Contrat de mandat pour la viabilisation des terrains SAONEOR
Mandat signé le 15 février 2013 avec Le Grand Chalon.

- Contrat de mandat pour la réhabilitation d'un bâtiment en vue de réaliser une crèche et un restaurant scolaire sur la commune de Bourbon Lancy
Mandat signé le 6 novembre 2015 avec la ville de Bourbon Lancy.

Le mandat a été clôturé par décision du Conseil Municipal de Boubon-Lancy en date du 27/05/2020.

- Contrat de mandat pour la réalisation d'un espace multi-accueil Promenade Sainte-Marie à Chalon-sur-Saône
Mandat signé le 27 novembre 2015 avec le Grand Chalon.

Ce mandat sera clôturé en 2021.

- Contrat de mandat pour la nouvelle déchèterie à Chatenoy-le Royal
Notification reçue le 27 mai 2017 de la part du Grand Chalon.

Ce mandat est en cours de clôture au 31/12/2020.

- Contrat de mandat pour la poursuite de l'aménagement de SAONEOR
Notification reçue le 25 mai 2017 de la part du Grand Chalon.

- Contrat de mandat pour l'école d'Ecuisses
Notification reçue le 16 mars 2017 de la part de la Commune d'Ecuisses.

Ce mandat a été clôturé en 2020, par délibération du 27/01/2020.

- Contrat de mandat de gestion locative des biens de la CUCM
Notification reçue le 25 mai 2017 de la part de la CUCM.

Ce mandat est en cours de clôture au 31/12/2020.

- Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le CFAI 21-71
Mandat signé le 21 novembre 2017 avec le CFAI 21-71.

- Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le Centre Hospitalier William Morey
Mandat signé le 11 janvier 2018.
Ce mandat est en cours de clôture au 31/12/2020.
- Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'amélioration de l'aire de carénage
du port de plaisance de Chalon.
Mandat notifié par le Grand Chalon le 26 novembre 2019.

1.5 Opérations propres

Rappel : les opérations propres ont été clôturées au cours de l'exercice clos le 31/12/2017.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans

2.1.2 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

Participation dans la SA Nicéphore Immobilière Développement pour 78 000 €.

2.2 Passif

2.2.1 Capital

Le capital s'élève à 1 079 808 €. Il est composé de 71 040 actions de 15,20 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Provision pour risques et charges

Rubriques	Situations et mouvements			
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques Siège	342 000 €	116 660 €		458 660 €
Provisions pour charges OP	130 833 €		105 365 €	25 518 €
TOTAL	472 833 €	116 660 €	105 365 €	484 178 €

A fin 2020, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 458 660 €, répartis comme suit :

- **52 379 €** liés à l'opération Les Cèdres à Mercurey, dont 42 000 € inscrits lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2017.

Au cours de l'exercice 2018, la commercialisation des terrains envisagée avec un bailleur social n'a pu aboutir. Le contexte financier des bailleurs sociaux ayant été fortement affecté par la Loi de finances 2018 et par la Loi ELAN, la proposition de prix d'achat des terrains formulée par l'OPAC de Saône-et-Loire au second semestre 2018 s'est avérée plus faible que pour ses précédentes acquisitions. Dans ce contexte, il est désormais envisagé un retour à une commercialisation directe auprès de particuliers, moyennant un allongement du contrat et une baisse de prix significative aboutissant à un résultat prévisionnel de l'opération réévalué en 2020 à la somme de - 52 379 €. La provision de 42 000 € enregistrée à l'issue de l'exercice 2017 est donc augmentée de 10 379 € pour couvrir l'ensemble du risque.

- **406 281 €** liés à l'opération Le Pré Saint-Loup à Saint-Loup-de-Varenes, dont 300 000 € inscrits lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

Il est ici rappelé le contexte de cette opération et de son évolution :

- La concession d'aménagement « Le Pré Saint-Loup » a été attribuée à la SEM Val de Bourgogne par la Commune de Saint-Loup-de-Varenes en fin d'année 2007, après une consultation d'opérateurs engagée par la Commune pour la viabilisation d'une emprise d'environ 7 hectares en vue d'y aménager 80 lots individuels à bâtir.
- Le bilan d'origine de l'opération comportait des hypothèses financières qui paraissent aujourd'hui, avec le recul, raisonnables, quand bien même le nombre de lots prévus pour une commune de cette taille et localisation peut interroger : les acquisitions foncières y étaient budgétées au prix de 6,24 €/m², et les cessions de lots libres aux prix de 73 € TTC/m². Le coût prévisionnel des travaux avait été fixé à 1,59 M€ HT, soit un ratio de 24 €HT/m² correspondant à un aménagement économe.
- De 2008 à 2011, le bilan de l'opération a connu des évolutions significatives, avec une augmentation des postes de charges sur la période de près de 900 k€ HT, sans autre compensation qu'une prévision d'augmentation des prix de vente (jusqu'à 105 € TTC/m²), laquelle paraît aujourd'hui hors contexte, surtout à la suite de la crise financière mondiale de 2008 et, sur un plan plus local, de la fermeture de KODAK.
- Ces augmentations de charges se sont concentrées sur les acquisitions foncières, les négociations avec les propriétaires n'ayant pas été fructueuses et la Commune refusant la mise en place d'une procédure d'expropriation ; ainsi que sur le poste travaux, la qualité d'ensemble du projet ayant été augmentée.
- C'est sur cette base qu'ont été réalisées l'ensemble des acquisitions foncières et une première phase d'aménagement, laquelle a été retardée significativement par une obligation de réalisation de fouilles archéologiques sur l'ensemble de l'emprise du projet, fouilles non prévues par la concession d'aménagement. Le coût des fouilles archéologiques pour la première phase d'aménagement a cependant été pris en charge à 97% par le Fonds National d'Archéologie Préventive.
- La commercialisation a finalement pu être engagée en 2013, sans succès compte tenu du niveau de prix alors demandé.
- Depuis 2014, la Société a cherché à mettre en œuvre diverses économies et scénarii modificatif afin de rétablir autant que possible l'économie du projet. Devant le faible succès de ces tentatives, il a été engagé début 2019 un processus visant à réviser totalement le projet et à en chercher une issue, en concertation avec la Commune de Saint-Loup-de-Varenes (modification de programme, demande de participation financière de la Commune à l'opération, modification de la durée du projet...).
- Le Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, par une délibération de décembre 2019, a refusé notre proposition de modification du contrat associé au CRAC 2018.
- Depuis lors, les élections locales ont conduit à un changement d'équipe municipale. De nombreux échanges sont intervenus avec les nouveaux élus et ont permis d'aboutir à une modification du projet dont les grands principes sont les suivants :

- Importante réduction du nombre de terrains pour maisons individuelles, passant de plus de 80 à 53 lots.
 - Une emprise de 1,7 ha sera désormais dédiée à l'accueil d'un équipement d'intérêt collectif (par exemple EHPAD). Cette modification du projet permet de réduire significativement les travaux de voirie et réseaux à réaliser par l'aménageur.
 - La Collectivité a consenti à participer financièrement au projet, à hauteur de 50 000 €,
 - Allongement de la durée de contrat de 10 années.
- Ces modifications, entérinées par le Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes en mai 2021, conduisent à un bilan financier prévisionnel en déficit de 406 281 €, lequel intègre le surcoût lié à la seconde phase de fouilles archéologiques dont le plafond de subvention est désormais fixé à 50%.
- Les échanges avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté sont en cours afin de sécuriser le refinancement de l'opération au-delà de la date actuelle de fin du contrat de prêt (25 septembre 2021).
- A la clôture des comptes 2020, la provision pour risques de 300 000 € comptabilisée à l'issue de l'exercice 2018 est augmentée de 106 281 € pour couvrir l'ensemble du risque.
- Opération Champ Ladoit à Mercurey : Compte tenu des réservations de terrains enregistrées récemment, il n'est pas réalisé de provision sur cette opération. Néanmoins, l'évolution de la commercialisation des terrains dans les prochains mois sera déterminante à cet égard pour les exercices futurs.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation de l'effectif présent au 31 décembre 2020

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise	1
Employés	1
Total	6

3.2 Transferts de charges

	Montant
Compte 791110 : Rémunération opérations d'aménagement	161 180 €
Compte 791180 : Transferts de charges d'exploitation	0 €
Compte 791230 : Refacturation taxe sur les salaires	0 €
Compte 791240 : Avantages en nature personnel salarié	0 €
Compte 797000 : Variation de provisions pour charges prévisionnelles sur les opérations	-105 365 €

3.3 Résultat exceptionnel

• <u>Charges</u> :	
• <u>Dotations aux provisions exceptionnelles</u> :	
– Dotation à la provision pour risques Siège :	
Les Cèdres Mercurey :	10 379 €
Pré St Loup :	<u>106 281 €</u>
	116 660 €
• Valeur nette comptable des immobilisations sorties	<u>134 €</u>
Total des charges exceptionnelles :	116 794 €
• <u>Produits</u> :	
• <u>Transferts de charges</u> :	
– Reprise sur provisions pour charges prévisionnelles des opérations :	
Sucrierie :	20 502 €
ZAC Thalie :	29 371 €
Prés St Jean :	38 474 €
Lotissement Malraux :	<u>16 618 €</u>
Total	106 365 €
– Variation de la provision pour charges prévisionnelles sur les opérations :	<u>105 365 €</u>
Total des produits exceptionnels :	0€

SEM du Val de Bourgogne

Détails des rubriques



SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2020	31/12/2019
Concessions, brevets, droits similaires	40 208,00	43 327,58
20510000 LOGICIELS	40 208,00	43 327,58
Amort. prov. concession, brevets, droits sim.	-39 241,61	-42 066,15
28051000 AMORT. LOGICIELS	-39 241,61	-42 066,15
Total Immobilisations Incorporelles	966,39	1 261,43
Autres immobilisations corporelles	59 315,75	70 495,78
21810000 INST.GENERALES AGENCEMENTS	10 406,34	10 406,34
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE	22 687,23	33 867,26
21840000 MOBILIER	26 222,18	26 222,18
Amort. prov. autres immob. corporelles	-54 203,16	-59 471,33
28181000 AMTS INST GALES AGENCEMENTS	-9 256,24	-7 815,25
28183100 AMORT. MAT. INFORMATIQUE	-18 724,74	-25 433,90
28184000 AMTS MATERIEL DE BUREAU	-26 222,18	-26 222,18
Total Immobilisations corporelles	5 112,59	11 024,45
Autres participations	78 000,00	78 000,00
26110000 PARTICIPATION NICEPHORE DEVELOPPT	78 000,00	78 000,00
Autres titres immobilisés	1 509,75	1 509,75
27110000 PARTS SOCIALES CREDIT COOPERATIF	1 509,75	1 509,75
Autres immobilisations financières	3 035,00	3 035,00
27510000 DEPOTS DE GARANTIE	3 035,00	3 035,00
Total Immobilisations financières	82 544,75	82 544,75
TOTAL Actif immobilisé	88 623,73	94 830,63
En-cours production de biens	5 914 055,63	5 951 027,28
33000000 EN COURS PRODUCTION DE BIENS	5 844 182,63	5 881 154,28
33722000 STOCK TERRAIN TERRES DE DIANE	69 873,00	69 873,00
Prov. en-cours production de biens	-26 108,00	-26 108,00
39370000 PROVISION TERRAIN TERRES DE DIANE	-26 108,00	-26 108,00
Total Actif circulant - Stocks	5 887 947,63	5 924 919,28
Clients et comptes rattachés	62 610,92	80 875,27
41110000 CLIENTS - SIEGE	55 563,90	74 744,45
41200000 CLIENTS - CONCESSIONS	1 520,42	5 917,78
41300000 CLIENTS - MANDATS	5 526,60	213,04
Autres créances	21 652 509,41	29 323 019,19
40971000 FOURNISSEURS D'EXPLOITATION DÉBITEURS	0,00	21,60
40974000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS DÉBITEURS	11 815,90	0,00
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	7 418,00	2 847,00
43750000 CHEQUES DE JEUNER	3 916,00	4 004,00
44400000 ETAT IS	21 704,00	29 323,00
44560000 TVA DEDUCT.S/DECAISST. OPE	780,00	2 099,22
44564000 TVA DEDUCT.DECAISST SIEGE	1 435,78	1 490,71

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2020	31/12/2019
44567000	CREDIT DE T.V.A. OP	3 008,00	890,00
44583000	TVA REGUL ACTIF	4 875,60	4 021,11
45150000	COMPTE COURANT NIDEV	76 981,50	76 981,50
46171000	DEBOURS MANDATS	17 274 574,63	23 592 859,34
46723000	SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT	0,00	917,71
46766000	NOTAIRES AVANCES / OPE	0,00	1 350,00
46871000	NEUTRALISATION RT OP ACTIF	4 246 000,00	5 606 214,00
	Total Créances	21 715 120,33	29 403 894,46
	Disponibilités	1 825 570,00	3 258 965,14
51210000	CREDIT AGRICOLE	517 346,36	576 920,23
51210002	CAISSE EPARGNE SIEGE	1 523,17	1 631,11
51210003	CREDIT COOPERATIF SIEGE	255,62	212,07
51210300	CAISSE D'EPARGNE PAVB	280 481,41	84 264,91
51210770	CREDIT COOPERATIF A MALRAUX AUTUN	566,46	34 206,61
51210910	CAISSE D EPARGNE CHEMIN DE LA COUDRE	147 048,13	296 984,96
51211500	CAISSE EPARGNE AMEGT DE LA SUCRERIE	36 757,23	14 756,77
51212600	CAISSE D'EPARGNE THALIE PONT PARON	24 394,11	42 759,91
51212700	CAISSE D'EPARGNE PRE ST JEAN	44 038,23	185 315,56
51213500	CAISSE EPARGNE PRE ST LOUP	96 955,72	115 641,83
51214500	CAISSE EPARGNE CHAMP LADOIT MERCUR	29 341,02	119 853,47
51214600	CAISSE EPARGNE LES CEDRES MERCUREY	80 930,48	64 061,63
51216700	CREDIT COOPERATIF ZAC DES GOUJONS	20 513,31	126 433,11
51220105	CAISSE EPARGNE CFAI 21-71	258 976,30	562 091,14
51220107	CAISSE EPARGNE PARKING CHWM	4 247,98	10 359,06
51220114	CE PORT DE PLAISANCE	34 466,98	0,00
51227500	CAISSE D EPARGNE CENTRE WINICOTT	0,00	2 759,56
51228600	CAISSE D EPARGNE EMA CHALON	31 121,29	175 901,40
51228700	CAISSE D EPARGNE BOURBON LANCY	0,00	17 495,89
51229300	CAISSE EPARGNE ECOLE ECUISSES	0,00	379,37
51229500	CAISSE D EPARGNE SAONEOR II	159 507,74	598 246,23
51229600	CAISSE EPARGNE GESTION LOCATIVE CUCM	17 580,18	30 228,54
51229700	CAISSE D EPARGNE DECHETTERIE CHATENOY	5 678,94	27 094,59
51230660	CAISSE D EPARGNE SAONEOR I	33 839,34	171 367,19
	Total Divers	1 825 570,00	3 258 965,14
	Charges constatées d'avance	13 557,00	18 498,00
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	13 557,00	18 498,00
	Total Actif circulant	29 442 194,96	38 606 276,88
	TOTAL ACTIF	29 530 818,69	38 701 107,51

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2020	31/12/2019
Capital	1 079 808,00	1 079 808,00
10130000 CAP. SOUS. APPELE VERSE	1 079 808,00	1 079 808,00
Réserve légale	4 070,68	4 070,68
10611000 RESERVE LEGALE	4 070,68	4 070,68
Réserves réglementées	1 347,05	1 347,05
10620000 RESERVE /CONV.EN EUROS DU CAPITAL	1 347,05	1 347,05
Report à nouveau	-476 243,74	-472 585,16
11900000 REPORT A NOUVEAU (SD)	-476 243,74	-472 585,16
Résultat de l'exercice	-204 252,62	-3 658,58
Résultat de l'exercice	-204 252,62	-3 658,58
Capitaux propres	404 729,37	608 981,99
Provisions pour risques	458 660,00	342 000,00
15181000 PROVISIONS POUR RISQUES SIEGE	458 660,00	342 000,00
Provisions pour charges	25 518,00	130 883,00
15850000 PROV CHARGES PREV OPERATIONS	25 518,00	130 883,00
Provisions	484 178,00	472 883,00
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit	5 468 239,02	6 689 940,46
16410000 EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS	5 468 216,90	6 689 918,34
51226400 CAISSE D EPARGNE EMA GIVRY	22,12	22,12
Emprunts et dettes financières divers	431 927,68	957 352,97
16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 334,05	3 425,29
16810000 AVANCE COLLECTIVITE	427 593,63	953 927,68
Emprunts et dettes assimilées	5 900 166,70	7 647 293,43
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 000,00	0,00
41910000 AVANCES REÇUES SUR COMMANDES	2 000,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311 323,67	947 051,43
40110000 FOURNISSEURS - SIEGE	5 040,92	9 844,40
40170000 FOURNISSEURS - RETENUES DE GARANTIE	0,00	75 030,21
40200000 FOURNISSEURS - CONCESSIONS	186 074,31	190 883,24
40300000 FOURNISSEURS - MANDATS	96 487,73	648 444,26
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	23 720,71	22 849,32
Dettes fiscales et sociales	99 809,13	62 276,93
42820000 DETTES PROV/CONGES PAYES	29 673,00	31 150,84
42860000 PROVISION PRIME	31 677,00	0,00
43730000 CAISSE RETRAITE COMPLEMENTAIRE	464,49	464,49
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	11 525,00	14 795,23
43860000 PROV CHARGES / PRIMES	10 729,00	0,00
44570000 TVA COLLECTEE OPE	284,52	524,39
44572300 TVA COLLECTEE SIEGE 20%	9 261,54	12 458,28
44584000 TVA REGUL PASSIF	2 406,58	474,50

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2020	31/12/2019
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	3 788,00	2 409,20
Autres dettes	17 723 535,82	24 459 114,73
41970000 CLIENTS - AUTRES AVOIRS	29 095,00	9 565,00
46710000 REMBOURSEMENTS DEP MANDATS	17 688 905,32	24 444 014,23
46778200 CREDITEUR DIVERS NEXITY / OP	5 535,50	5 535,50
Dettes	18 134 668,62	25 468 443,09
Produits constatés d'avance	4 605 076,00	4 503 506,00
48710000 NEUTRALISATION RT OP PASSIF	4 605 076,00	4 503 506,00
Dettes et produits constatés d'avance	28 641 911,32	37 619 242,52
Total du Passif	29 530 818,69	38 701 107,51

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019	%
Production vendue (services)	779 780,72	3 333 652,55	-76.61
70510000 VENTES CPA	800 861,05	1 545 125,99	-48.17
70532000 LOYER SUCRERIE	38 974,46	41 391,41	-5.84
70533000 PRODUITS DIVERS	4 693,83	16 861,92	-72.16
70545000 SUBVENTIONS NON TAXABLES	0,00	105 584,03	-100
70551000 PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE	1 089 534,02	257 740,59	322.73
70558000 VAR NEUTRALISATION OPERATIONS	-1 461 784,00	900 401,00	-262.35
70560000 PRODUITS FINANCIERS	862,42	1 308,46	-34.09
70570000 SUBVENTIONS TAXABLES	6 562,50	6 562,50	
70650000 PRESTATIONS SERVICES SIEGE	300 076,44	458 676,65	-34.58
<i>Chiffre d'affaires net</i>	<i>779 780,72</i>	<i>3 333 652,55</i>	
Production stockée	-479 702,00	-2 874 977,00	-83.31
71350000 VAR CR CESSIONS OPERATIONS	-479 702,00	-2 874 977,00	-83.31
Reprise amort. prov. et transferts de charges	161 180,91	199 683,15	-19.28
79111000 REMUNERATIONS OPERATIONS	161 180,91	193 228,17	-16.59
79123000 TRANSFERT TAXES/SALAIRES	0,00	6 455,00	-100
79124000 TRANSFERT DE CHARGES	0,00	-0,02	-100
Autres produits d'exploitation	29 564,31	18,03	NS
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	14,44	17,37	-16.87
75810000 BAIL SOUS LOCATION SPL	10 100,00	0,00	NS
75820000 MISE A DISPOSITION PERSONNEL SPL	19 449,87	0,00	NS
75850000 QUOTE PART SUR RESULTAT TERRES DE DIANE	0,00	0,66	-100
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>490 823,94</i>	<i>658 376,73</i>	
Variation de stocks mat. et approv.	-548 092,00	-1 474 983,00	-62.84
60310000 VAR CHARGES EX OPERATIONS	-548 092,00	-1 474 983,00	-62.84
Autres achats et charges externes	711 624,72	1 653 067,67	-56.95
60551000 ACHATS ETUDES ET TRAVAUX	250 306,00	1 094 154,00	-77.12
60555000 ACHATS FRAIS FINANCIERS	129 832,00	139 714,00	-7.07
60556000 ACHATS FRAIS ANNEXES	167 954,00	241 115,00	-30.34
60631000 PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	506,60	1 321,08	-61.65
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES & REPRO	4 019,90	3 011,32	33.49
60660000 CARBURANTS	39,82	138,52	-71.25
61100000 EXTERNALISATION ARCHIVES	816,84	804,92	1.48
61300000 LOCATIONS DIAC VEHICULE	3 169,30	3 138,72	0.97
61310000 LOCATIONS IMMOBILIERES	16 092,66	16 736,01	-3.84
61360000 PHOTOCOPIEUR KONIKA BNP	695,00	401,00	73.32
61361000 PHOTOCOPIEUR INEO - GRENKE	2 292,48	2 292,48	
61400000 CHARGES LOCATIVES	12 987,16	12 944,82	0.33
61510000 ENTRETIEN DES LOCAUX	0,00	315,00	-100
61552000 ENT REPARATION MAT TRANSPORT	0,00	200,09	-100
61560000 MAINTENANCE LOGICIEL PC SERVEUR	6 680,21	6 593,00	1.32
61620000 ASSUR. VEHICULE	517,70	519,38	-0.32
61650000 ASSURANCES RESP.CIVILE PROTECT.JUR.	11 435,71	7 516,08	52.15
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	2 503,19	2 320,11	7.89
61850000 FORMATION/COLLOQUES	100,00	120,00	-16.67
61880000 GARDIENNAGE	599,63	394,63	51.95
62100000 PRESTATIONS SPL	0,00	428,00	-100
62110000 PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	7 308,25	0,00	NS
62261000 HONORAIRES COMPTABILITE	27 817,66	31 147,86	-10.69
62261500 HONORAIRES SOCIAL	4 025,99	5 496,01	-26.75
62262000 COMMISSAIRE AUX COMPTES	9 650,00	9 360,00	3.1
62263000 HONORAIRES TECHNIQUES	22 510,00	29 320,83	-23.23
62264000 HONORAIRES AVOCATS	1 850,00	1 850,00	
62270000 FRS ACTES ET CONTENTIEUX	237,23	51,04	364.79

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2020	31/12/2019	%
62300000	PUBLICITE - INSERTION	2 525,08	3 351,18	-24.65
62340000	CADEAUX	272,99	0,00	NS
62513000	VOYAGES DEPTS J WILQUIN	402,49	2 077,89	-80.63
62514000	VOYAGES ET DEPLT F.SUSS	2 081,92	1 924,68	8.17
62517000	VOYAGES DEPLTS F FAVIER	98,29	108,06	-9.04
62523000	VOYAGES DEPLTS M.REVILLOT	1 295,81	1 048,61	23.57
62529000	VOYAGES DPLCTS MASSEI	2 951,04	3 304,30	-10.69
62529100	VOYAGES DPLCTS HURETEAUX	0,00	159,98	-100
62530100	VOYAGES DPLCTS RETY	60,43	79,49	-23.98
62531100	VOYAGES DPLCTS C DEAL	0,00	772,17	-100
62570000	RECEPTIONS	4 717,10	10 820,60	-56.41
62610000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 186,89	4 816,35	7.69
62620000	FRAIS DE TELEPHONE	4 976,62	4 705,56	5.76
62700000	SERVICES BANCAIRES	1 144,31	1 216,70	-5.95
62710000	EXALOG-FICHIERS ETEBAC	692,28	682,20	1.48
62810000	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 272,14	6 596,00	-80.71
Impôts, taxes et versements assimilés		5 497,01	12 276,17	-55.22
63110000	TAXE SUR SALAIRES	752,00	6 455,00	-88.35
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 727,00	0,00	NS
63330000	PARTICIP. EMPLOY. FORM. PROF.	1 692,01	2 069,17	-18.23
63511100	CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	845,00	619,00	36.51
63511200	COTISATION VALEUR AJOUTEE ENT.	257,00	2 909,00	-91.17
63514000	TAXE/VEHICULE DES SOCIETES	224,00	224,00	
Salaires et traitements		293 683,75	330 632,29	-11.18
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS	262 061,74	338 076,16	-22.48
64120000	CONGES PAYES	-1 477,84	2 506,46	-158.96
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	0,00	-10 600,00	-100
64140000	INDEMNITÉS ET AVANTAGES EN NATURE	31 677,00	649,67	NS
64141000	ACTIVITE PARTIELLE - COVID19	8 902,03	0,00	NS
64141100	INDEMNITES CHOMAGE PARTIEL COVID RECUES	-8 169,18	0,00	NS
64143000	INDEMNITES RUPTURE CONVENTIONNELLE	690,00	0,00	NS
Charges sociales		108 523,69	133 785,64	-18.88
64510000	COTISATIONS URSSAF	60 292,71	80 191,58	-24.81
64530000	COT. CAISSE RETRAITE EMPLOYES	18 059,63	24 686,35	-26.84
64540000	COTIS ASSEDIC	10 099,42	13 346,72	-24.33
64551000	CHARGES SOCIALES /CP	-3 270,23	3 051,04	-207.18
64552000	CHARGES SOCIALES/PRIMES	10 729,00	-4 400,00	-343.84
64580000	COTISATIONS MUTUELLE	5 664,80	8 085,74	-29.94
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMAC.	688,00	1 016,88	-32.34
64810000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	6 260,36	7 909,33	-20.85
67245000	CHARGES DE PERSONNEL / EX ANTERIEUR	0,00	-102,00	-100
Dot. amort. sur immobilisations		7 137,92	7 771,70	-8.15
68110000	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 137,92	7 771,70	-8.15
Autres charges d'exploitation		22,39	6,14	264.66
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	22,39	6,14	264.66
		<i>Charges d'exploitation</i>	<i>578 397,48</i>	<i>662 556,61</i>
		<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>-87 573,54</i>	<i>-4 179,88</i>
Produits financiers de participation		99,95	499,34	-79.98
76170000	REVENUS CREANCES RATT.PARTICIPATION	99,95	499,34	-79.98
Autres intérêts et produits assimilés		14,95	21,96	-31.92
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	14,95	21,96	-31.92

SEM du Val de Bourgogne

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019	%
<i>Produits financiers</i>	114,90	521,30	
Résultat financier	114,90	521,30	
Résultat courant	-87 458,64	-3 658,58	
Reprise sur prov. et transferts de charges	0,00	130 883,00	-100
78754000 REP CHARGES PREV OPERATIONS	105 365,00	0,00	NS
79700000 VAR PROV CHARGES PREV OP	-105 365,00	130 883,00	-180.5
Produits exceptionnels	0,00	130 883,00	
Charges exceptionnelles op. capital	133,98	0,00	NS
67520000 VAL NETTE COMPTABLE IMMOB SORTIES	133,98	0,00	NS
Dotations exceptionnelles amort. prov.	116 660,00	130 883,00	-10.87
68751000 DOTATION PROVISION POUR RISQUES SIEGE	116 660,00	0,00	NS
68754000 DOT CHARGES PREV OPERATIONS	0,00	130 883,00	-100
Charges exceptionnelles	116 793,98	130 883,00	
Résultat exceptionnel	-116 793,98	0,00	
Bénéfice ou perte	-204 252,62	-3 658,58	

SEM du Val de Bourgogne

Déclaration et liasse fiscale



Désignation de l'entreprise :		SA SEM du Val de Bourgogne		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise :		12 rue Alfred Kastler 71530 FRAGNES LA LOYERE		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		4 2 4 6 7 3 5 3 1 0 0 0 5 1		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 0	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (D)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	40208	39241	966
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	59315	54203	5112
Immobilisations en cours		AV	AW				
Avances et acomptes		AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	78000		78000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	1509		1509	
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	3035		3035	
TOTAL (II)		BJ	BK	182068	93444	88623	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	5914055	26108	5887947
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	62610		62610
		Autres créances (3)	BZ	CA	21652509		21652509
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	1825570		1825570	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	13557		13557	
	TOTAL (III)	CJ	CK	29468302	26108	29442194	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	29650371	119552	29530818	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	3035	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SA SEM du Val de Bourgogne	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	31122020
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1.079808..)	DA	1079808
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4070
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	1347
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-476243
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-204252
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	404729
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	458660
	Provisions pour charges	DQ	25518
	TOTAL (III)	DR	484178
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5468239
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	431927
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	311323
	Dettes fiscales et sociales	DY	99809
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	17723535
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4605076
	TOTAL (IV)	EC	28641911
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	29530818
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	28639911	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	22	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	FE	FF
			FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Désignation de l'entreprise		SA SEM du Val de Bourgogne		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	133	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	116660	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	116793	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	-116793	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	490938	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	695191	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	-204252	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	161180
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Détail en annexe					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne

Exercice N, clos le : 31/12/2020

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	133
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	116660
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	116793
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Transfert de charges	-105365
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	105365
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise		SA SEM du Val de Bourgogne				31122020		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	43327	KE		KF	540	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Doit Composants	L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Doit Composants	M1		KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Doit Composants	M2		KP		KQ	KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Doit Composants	M3		KS		KT	KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	10406	KW	KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	60089	LC	LD	525
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			IH		LI		IJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	70495	LO		LP	525
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
	Autres participations			8U	78000	8V		8W		
	Autres titres immobilisés			1P	1509	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	3035	1U		1V		
	TOTAL IV				1Q	82544	1R		1S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	196368	0H		0J	1065	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	3659	LW	40208	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			II		MJ		MK	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	10406	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	11705	MT	48909	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG	11705	NH	59315
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		
	Autres participations			I0		0X		0Y	78000	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	1509	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	3035	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	82544
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K	15364	0L	182068	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	SA SEM du Val de Bourgogne	31122020	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------------------------	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	42066	PF	795	PG	3620	PH	39241
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	7815	QE	1440	QF		QG	9256
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	51656	QM	4901	QN	11610	QO	44946
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	59471	QV	6342	QW	11610	QX	54203
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	101537	ØP	7137	ØQ	15230	ØR	93444

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles	N7			P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II												
Terrains	Q2			Q3		Q4		Q5		Q6		Q7
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3			T4		T5		T6		T7		T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1				U2		U3		U4		U5
	Matériel de transport	U8				U9		V1		V2		V3
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6				V7		V8		V9		W1
Emballages récup. et divers	W4					W5		W6		W7		W8
TOTAL III	X2			X3		X4		X5		X6		X7
Frais d'acquisition de titres de participations	NL							NM				NO
TOTAL IV												
Total général (I + II + III + IV)	NP			NQ		NR		NS		NT		NU
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW											NY
Total général non ventilé (NW - NY)												NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA SEM du Val de Bourgogne		31122020		Néant <input type="checkbox"/> *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4 728 83	5W	1 166 60	5X	1 053 65	5Y	4 841 78
	TOTAL II	5Z	4 728 83	TV	1 166 60	TW	1 053 65	TX	4 841 78
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	26 108	6P	6R	6S	26 108		
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	26 108	TY	TZ	UA	26 108		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 989 91	UB	1 166 60	UC	1 053 65	UD	5 102 86
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	1 166 60	UK	1 053 65			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne		31122020		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3035	UV	3035	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	62610		62610		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3916		3916		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	21704		21704	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10099		10099	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	76981		76981		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	21539808		21539808		
	Charges constatées d'avance	VS	13557		13557		
	TOTAUX		VT	21731712	VU	21731712	VW
RENVois	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	22		22		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	5468216		5468216		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	431927		431927		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	311323		311323		
Personnel et comptes rattachés		8C	61350		61350		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22718		22718		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11952		11952		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3788		3788		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17723535		17723535		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	4605076		4605076		
TOTAUX		VY	28639911	VZ	28639911		
RENVois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1221701	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise		SA SEM du Val de Bourgogne				Exercice N clos le		31/12/2020		
		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET				Néant <input type="checkbox"/>				
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	54	XE	278	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	224			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	42406	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW	42406
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0%					I8	
							ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions					WN			
							WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3** et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	42684	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	204252	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
								WH		
								WP		
								WW		
								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX			
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY			
Majoration d'amortissement *							XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF		
		ZFU – TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	XG		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)		YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	0		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II						XH	204252	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (I moins II)		XI		XJ	161567	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				Déficit (II moins I)		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO	161567	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne		31122020	Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	522010	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)	K6	522010	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	161567	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	683578	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT	41198	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Total des provisions pour risques et charges			
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Total des provisions pour dépréciation			
Charges à payer			
Provision IDR et charges sociales	9K	42406	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
Total des charges à payer		42406	
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	42406	YO
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PRODUITS A RECEVOIR**CHARGES A PAYER**

Désignation de l'entreprise :

Exercice N clos le :

Annexe 2058 B - Cadre II

PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ	POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
			CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
	MONTANT A L'OUVERTURE				
	MONTANT UTILISÉ				
	MONTANT RÉSIDUEL				
	MONTANT COMPTABILISÉ				
	MONTANT A LA CLÔTURE				
CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés				
	Charges sociales provisionnées				
	Charges fiscales provisionnées				
	SOUS-TOTAL				
INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
	Participations groupes				
	Participations hors groupes				
	Sociétés en participation				
	Clients, fournisseurs				
	Associés				
	Banques et val.mob.de placement				
	Concours bancaires courants				
	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir				
	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir				
	Participation des salariés				
	Personnel				
	Sécurité sociale				
	Etat				
	Produits et charges externes diverses				
	TOTAL				

**BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-472585	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-3658		Dividendes		ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE						
					Report à nouveau	ZF						
	TOTAL I	ØF	-476243			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG			-476243		
				TOTAL II	ZH			-476243				
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	548908	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8	22249		XQ	35236	
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	7308	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	66090	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES	1272		ST	54080	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	711624	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	1102	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS			9Z	4395	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	5497	
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	65925	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	26493	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *									ØB	262062	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *						XP					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	IMMOB. INCORPORELLES	3659	3620		39
	2	PROPRIETE INDUST.				
	3	TERRAINS . CONSTRUCT.				
	4	MATERIELS OUTIL.				
	5	FINANCIERES				
	6	DIVERSES	11705	11610		94
	7	TITRES PLACEMENT				
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1		-39				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6		-94	-94			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			-133				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant [X]*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Plus-values réalisées au cours de l'exercice and Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

Fichier: ex16f14ed1_form_13_2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA SEM du Val de Bourgogne

 Néant *

 ⓪ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Ⓜ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⓪ ou 12,8 % Ⓜ.

 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ⓪.

 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ⓪.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

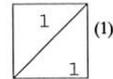
Désignation de l'entreprise : <u>SA SEM du Val de Bourgogne</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SA SEM du Val de Bourgogne		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 0	et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 0	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :	YP	6
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	300076
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	171281
TOTAL 1	OX	471357
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	14
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI	
TOTAL 2	OM	14
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	689375
Variation négative des stocks	OQ	-548092
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	22
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	141305
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	330065
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	330065
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	471357
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0
Date de cessation	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)


 Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET

42467353100051

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SEM du Val de Bourgogne

ADRESSE (voie) 12 rue Alfred Kastler

CODE POSTAL 71530

VILLE FRAGNES LA LOYERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

9

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

71049

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination GRAND CHALON AGGLOMERATION
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 38,81 Nb de parts ou actions 27570
 Adresse : N° Voie
 Code Postal 71100 Commune CHALON SUR SAONE Pays FR

Forme juridique Dénomination CUCM
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 26,84 Nb de parts ou actions 19070
 Adresse : N° Voie QUAI JULES CHAGOT
 Code Postal 71300 Commune MONTCEAU-LES-MINES Pays FR

Forme juridique Dénomination CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 10,18 Nb de parts ou actions 7230
 Adresse : N° 3 Voie DEVOSGES
 Code Postal 21012 Commune DIJON Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 |

N° SIRET 4 | 2 | 4 | 6 | 7 | 3 | 5 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | 1 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SEM du Val de Bourgogne

ADRESSE (voie) 12 rue Alfred Kastler

CODE POSTAL 71530 VILLE FRAGNES LA LOYERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Table with 10 rows for filial information. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Édité à partir de L'imp. V4.2.1.7

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

